



La mobilité durable partout, pour tous

L'UTP PORTE LA VOIX DU TRANSPORT URBAIN ET FERROVIAIRE

Organisation professionnelle des transports publics urbains et ferroviaires, l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable. Elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens, en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.



5 385 abonnés
au compte Twitter
de l'UTP en 2021

8 Commissions
et plusieurs groupes
de travail

+ de 300 experts
désignés par les entreprises
adhérentes agissent au sein
des groupes de travail et des
Commissions de l'UTP

3 des adhérents
de l'UTP figurent parmi
les 5 leaders mondiaux
du transport urbain

1910
réponses aux questions
des adhérents entre
2018 et 2021

260 000 salariés
travaillent dans les réseaux
de transport public urbain et
les entreprises de la branche
ferroviaire membres de l'UTP

P. 4 LES MISSIONS DE L'UTP
ET SES MEMBRES

P. 6 ÉDITO
DE MARIE-ANGE
DEBON,
LA PRÉSIDENTE

P. 8 INTERVIEW
DE FLORENCE
SAUTEJEAU, LA
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

P. 10 LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION

P. 12 L'ENQUÊTE DE
SATISFACTION

P. 16 UNE ÉQUIPE
À VOTRE SERVICE

P. 18 COMMISSION
AFFAIRES SOCIALES
FERROVIAIRES

P. 20 COMMISSION
AFFAIRES SOCIALES DU
TRANSPORT URBAIN

P. 22 COMMISSION
ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

P. 24 COMMISSION
DES AFFAIRES
PUBLIQUES

P. 26 COMMISSION
NOUVELLES MOBILITÉS,
VILLES DE DEMAIN

P. 28 COMMISSION
SÛRETÉ ET LUTTE
CONTRE LA FRAUDE

P. 30 COMMISSION
SYSTÈME FERROVIAIRE

P. 32 COMMISSION
TECHNIQUES,
EXPLOITATION ET
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

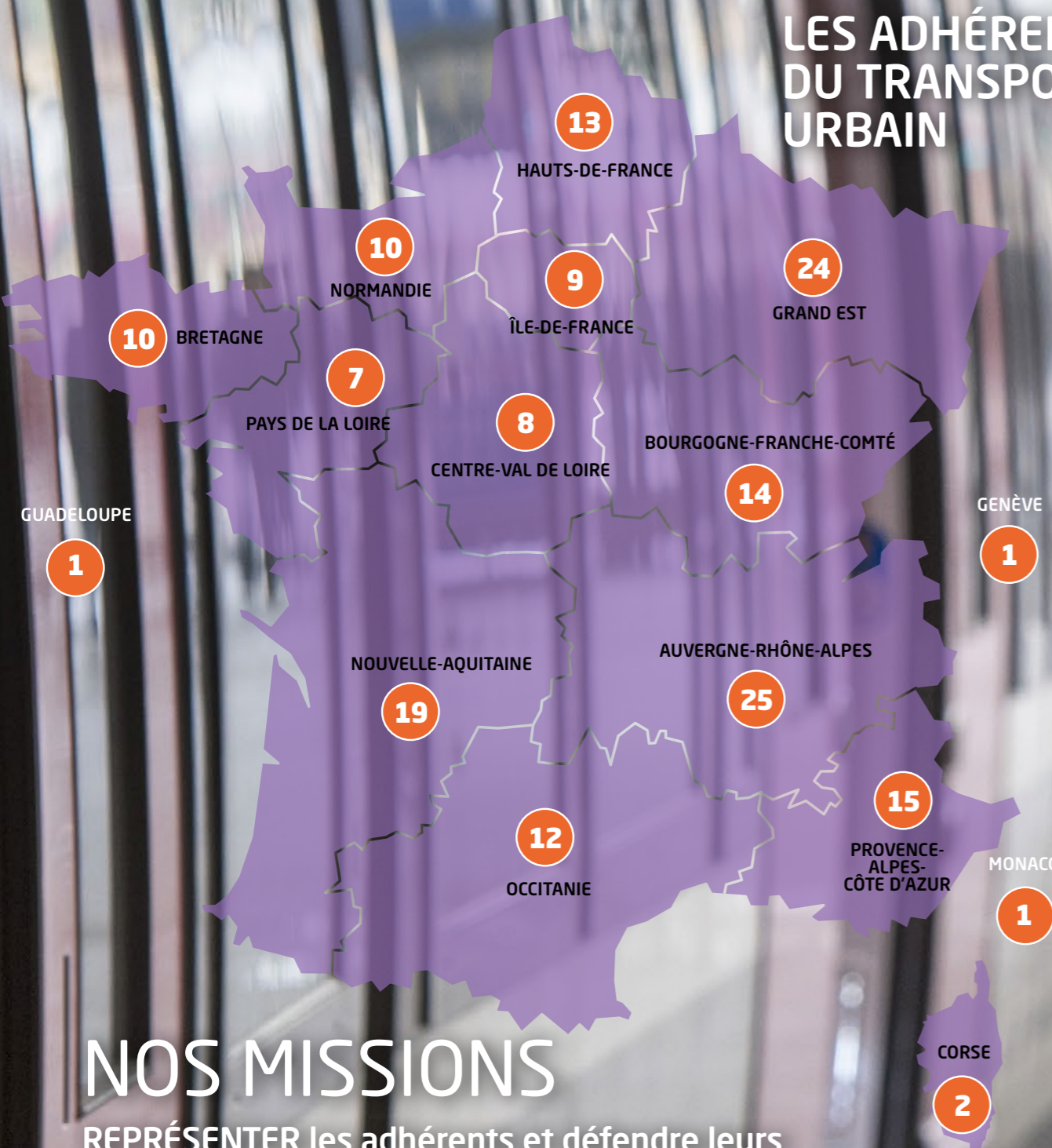
P. 34 LES TEMPS
FORTS

P. 48 LES RÉSULTATS
FINANCIERS

P. 52 LE RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

171 ENTREPRISES DE TRANSPORT URBAIN ET 26 ENTREPRISES FERROVIAIRES ADHÉRENTES

LES ADHÉRENTS DU TRANSPORT URBAIN



NOS MISSIONS

REPRÉSENTER les adhérents et défendre leurs intérêts en France et en Europe. **BÂTIR** la concertation et promouvoir un dialogue social moderne. **VALORISER** les savoir-faire et **ENCOURAGER** l'activité à l'international. **IRRIGUER** la réflexion et **ANTICIPER** les besoins de mobilité durable. **DÉCRYPTER** le marché et **EXPLIQUER** les enjeux du secteur.

LES ADHÉRENTS DU FERROVIAIRE

Les adhérents du ferroviaire : Arriva, Captrain France, CargoBeamer, Colas Rail, Compagnie du Blanc Argent, DB Cargo France, Europorte/Getlink, Eurostar, SNCF Fret, groupe RATP, Lisea, Mesea, Objectif OFP, Railcoop, RDT13, RRT PACA, Securail, SNCF Gares & Connexions, SNCF Réseau, SNCF, SNCF Voyageurs, Thalys, Transdev Rail Bretagne, Transkeo, Trenitalia France, UNECTO (Union des exploitants de chemins de fer touristiques et de musées).

PRÈS DE 40 MEMBRES PARTENAIRES ET ASSOCIÉS

Constructeurs, ingénieristes, bureaux d'études... Avec ses membres associés dont la liste figure sur le site de l'UTP, www.utp.fr, l'UTP couvre toute la chaîne de la mobilité.

« Report modal : il est temps de passer de la parole aux actes »



MARIE-ANGE DEBON, présidente de l'UTP

Après la crise sanitaire sans précédent qui a lourdement impacté notre secteur en 2020, l'année 2021 a marqué le retour à une certaine normalité - même si l'épidémie et certaines mesures sanitaires ont resurgi en fin d'année. Premier fait marquant de cette année 2021 : les voyageurs sont revenus dans les transports urbains et ferroviaires. Certes, la fréquentation n'est pas comparable à celle de 2019, mais elle a progressé tout au long de l'année pour atteindre, dans certains réseaux urbains, 85% des niveaux habituels, voire plus. Ces indicateurs laissent présager un retour progressif à la fréquentation d'avant-crise, sous réserve que de nouvelles restrictions de déplacement ne soient mises en place.

Le 4^e appel à projets « Transports collectifs en site propre et pôles multimodaux » fait partie des points de satisfaction notables de l'année 2021. L'UTP s'en félicite d'autant plus que son montant a été doublé de 450 à 900 millions d'euros. Il s'agit de l'enveloppe la plus significative depuis 2008, qui va permettre de soutenir 95 programmes de transport en site propre et 64 pôles d'échanges multimodaux et, ainsi, de renforcer la place des transports collectifs dans la ville.

La crise sanitaire a mis en évidence le rôle indéniable des transports collectifs pour l'inclusion sociale, le développement économique, la cohésion territoriale et l'environnement. Dans son manifeste « Donnons enfin la priorité aux transports publics et ferroviaires », adressé en novembre 2021 aux candidats à l'élection présidentielle, l'UTP détaille ces atouts incontestables et propose 20 mesures concrètes pour développer le report modal. On l'oublie parfois, mais les transports collectifs ne représentent que 14% des déplacements des Français quand l'autosolisme en totalise... 85%¹ ! Le report modal est sur toutes les lèvres, il est temps de passer de la parole aux actes et c'est pourquoi notre manifeste propose de doubler la part du transport public urbain et du transport ferroviaire (voyageurs et fret) à un horizon de cinq ans.

En matière sociale, l'année a été marquée par des avancées majeures. Dans le ferroviaire, les partenaires sociaux ont signé deux accords essentiels pour la construction de la branche ferroviaire sur les classifications et rémunérations et sur les garanties sociales. L'accord « Classifications et rémunérations » concerne notamment la rémunération minimale garantie, l'évolution professionnelle, les garanties salariales et les facilités de circulation. L'accord dit « Sac à dos social » porte sur les garanties sociales des salariés transférés dans le cadre de l'ouverture

à la concurrence du transport public ferroviaire autres que celles prévues par la loi. Les négociations sociales ferroviaires vont se poursuivre en 2022 sur la prévoyance et le droit syndical de branche.

Dans le transport urbain, deux accords importants ont également abouti en 2021 : le premier sur le temps partiel de fin de carrière, pour mieux prendre en considération l'allongement de la vie au travail, et le second sur la contribution de la branche pour la formation professionnelle, qui élargit le champ des actions éligibles et permet la mutualisation des fonds entre les entreprises.

Les transports publics et ferroviaires sont essentiels dans la lutte contre le changement climatique. La présidence française de l'Union européenne doit être décisive pour favoriser la mise en place de systèmes de financement visant à soutenir les investissements dans les infrastructures et l'achat de matériels roulants propres.

Enfin, nous pouvons nous réjouir du succès des **Rencontres nationales du transport public**, tenues fin septembre 2021 à Toulouse avec notre partenaire historique, le GART. Le nombre de visiteurs a augmenté de 13% (près de 4 000 sur 2 jours et demi) par rapport à l'édition précédente et le congrès GART-UTP a rassemblé 900 congressistes en présentiel.

J'espère les voir encore plus nombreux au salon **European Mobility Expo**, autre grand rendez-vous de la profession qui sera, je n'en doute pas, l'opportunité, à quelques jours des élections législatives, de faire entendre la contribution des transports publics et ferroviaires notamment au regard du changement climatique.

1. En voyageur-kilomètre, chiffres 2020; sources : ART, CEDGG, DGITM, GART, UTP.

« Notre manifeste propose de doubler la part du transport public urbain et du transport ferroviaire à un horizon de cinq ans. » **MARIE-ANGE DEBON**

« L'UTP doit devenir un acteur incontournable »



FLORENCE SAUTEJEAU, déléguée générale de l'UTP

Depuis votre prise de fonction de déléguée générale de l'UTP, quelles sont vos premières impressions ?

FLORENCE SAUTEJEAU : L'UTP est une organisation professionnelle dynamique avec des administrateurs très impliqués et une équipe d'experts de grande qualité. Le secteur est passionnant et traversé par des évolutions majeures comme l'ouverture à la concurrence, les impacts de la transition énergétique et numérique ou l'attractivité des métiers. La diversité des sujets et des domaines traités : droit social, droit public, sûreté, sécurité, économie, technologie, innovation, tant sur le plan national qu'au niveau européen, rend notre mission captivante.

En 2021, l'UTP s'est fortement mobilisée sur les sujets économiques, techniques et sociaux...

F. S. : En effet, l'UTP s'est fortement mobilisée, notamment sur la transition énergétique, les données, le modèle économique, la stratégie nationale pour le développement du fret ou encore la mobilité autonome et a négocié des accords sociaux dans le ferroviaire et dans l'urbain.

Après les accords « Classifications-rémunérations » et « Sac à dos social », quelles sont les prochaines étapes des négociations sociales ferroviaires ?

F. S. : La convention collective de la branche ferroviaire est négociée à 90 % ; en 2022, nous allons poursuivre les négociations sur la prévoyance et le droit syndical de branche. En 2023, nous négocierons l'action sociale de branche ainsi que la sécurisation des parcours professionnels et le développement de l'emploi.

La lutte contre la fraude reste-t-elle une de vos priorités ?

F. S. : Bien sûr, d'une part, parce qu'elle contribue au sentiment d'insécurité et, d'autre part, elle représente un manque à gagner de 600 millions d'euros par an. 15 à 50 % des PV envoyés aux contrevenants qui ne règlent pas immédiatement leur amende ne parviennent jamais à leurs destinataires qui donnent une fausse adresse. Nous demandons à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA) d'en faire une priorité en 2022.

Quels autres sujets souhaitez-vous voir traités en matière de sûreté et de sécurité ?

F. S. : Nous devons régler l'obligation de reclassement des salariés fichés S car, dans certains cas, il n'y a tout simplement pas de reclassement possible dans l'entreprise. Il faut regarder cette réalité en face et ne pas nous mettre dans des situations impossibles. L'UTP souhaite, par ailleurs, la création d'un délit de « transport surfing » et la possibilité d'expérimenter les caméras frontales sur les modes guidés, ce qui

existait dans le cadre d'autorisations préfectorales et que la loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » de mai 2021 ne prévoit que pour les seuls opérateurs de transport public ferroviaire. L'UTP souhaite que ce droit soit étendu aux transports guidés, notamment aux tramways, pour répondre à des objectifs de sûreté et de sécurité. Ces caméras frontales sont utiles et limitent le risque d'accidents.

De nombreux projets européens vont occuper l'UTP en 2022...

F. S. : Les projets européens concernent deux thématiques principales : l'environnement avec le Green Deal et l'innovation. En matière d'environnement, le paquet « Fit for 55 » et le paquet « Mobilité efficace et durable » doivent être discutés et l'UTP veillera à ce que ces textes favorisent le report modal et la mobilité durable. Sur l'innovation, notre principal sujet est la mobilité intelligente et, notamment, la révision de la directive ITS pour les systèmes de transports intelligents et nous devons faire reconnaître, au niveau européen, le système mis en place dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités. Celui-ci permet de trouver le bon équilibre entre les intérêts privés (liberté d'entreprendre et promotion de l'innovation) et les intérêts publics (politiques publiques favorisant l'intérêt général).

Votre volonté pour les mois à venir ?

F. S. : L'UTP est un acteur majeur de la mobilité durable ; je souhaite que, demain, elle devienne incontournable et porte encore plus haut la voix de ses entreprises adhérentes. Les transports publics et ferroviaires préservent le pouvoir d'achat, améliorent la qualité de vie, la cohésion sociale et territoriale, le développement économique et protègent la planète : notre secteur possède tous les atouts pour penser le monde d'après crise et répondre aux préoccupations quotidiennes des citoyens. Ils doivent devenir une priorité nationale du nouveau quinquennat.

« Les transports publics contribuent à améliorer la cohésion sociale et territoriale » FLORENCE SAUTEJEAU

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 30 AVRIL 2022



LA PRÉSIDENTE

MARIE-ANGE DEBON
Présidente du Directoire,
groupe Keolis



MARC DELAYER
Directeur général,
Transports publics
du Choletais,
AGIR Transport



MARIE-CLAUDE DÜPUIS
Directrice Stratégie -
Développement durable -
Immobilier,
groupe RATP

LES VICE-PRÉSIDENTS



THIERRY MALLET
Président-
directeur général,
groupe Transdev



SYLVIE CHARLES
Directrice générale
Transilien,
SNCF Voyageurs

LES ADMINISTRATEURS

AU 30 AVRIL 2022



JEAN AGULHON
Directeur général adjoint,
directeur du département
Gestion et Innovation
sociales, directeur
des Ressources humaines,
groupe RATP



ALEXANDRE GALLO
Président-directeur général,
DB Cargo France



BÉNÉDICTE NEUMAGER
Directrice Réseaux
et Territoires,
Transdev France



FRÉDÉRIC BAVEREZ
Directeur exécutif
Groupe France, Keolis,
président-directeur général,
Effia



CAROLINE GONIN
Directrice
des Ressources humaines,
groupe Transdev



FRANÇOIS NOGUÉ
Directeur des
Ressources humaines,
groupe SNCF



HERVÉ BECCARIA
Directeur général de
la Régie des transports
métropolitains (RTM),
AGIR Transport



ÉDOUARD HÉNAUT
Directeur général France,
groupe Transdev



SERGE REYNAUD
Directeur de la
Business Unit France/Suisse,
RATP Dev



MATTHIEU CHABANEL
Directeur général délégué
Projets, Maintenance,
Exploitation, SNCF Réseau



YANN LÉRICHE
Directeur général,
Europorte/Getlink



ANTOINE DE ROCQUIGNY
Secrétaire général,
SNCF Voyageurs



DAVID CRONENBERGER
Directeur général,
Régie des Transports
Communautaires Rochelais,
AGIR Transport



ANNE LIEURE
Directrice des Relations
institutionnelles,
groupe Keolis



CLAUDE STEINMETZ
Directeur ferroviaire France,
Transdev



FRÉDÉRIC DELORME
Président de Fret SNCF et
de Rail Logistics Europe



PATRICE LOVISA
Directeur du département
Réseau de surface,
groupe RATP



THIERRY EMELIN
Directeur des relations
institutionnelles,
Vectalia France



CLÉMENT MICHEL
Directeur des Ressources
humaines et
de la transformation,
groupe Keolis



EN SAVOIR PLUS
EN CLIQUANT
OU EN SCANNANT
CI-DESSUS
WWW.UTP.FR

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

97%

TAUX DE SATISFACTION GÉNÉRAL

Qualité : l'UTP toujours au top niveau !

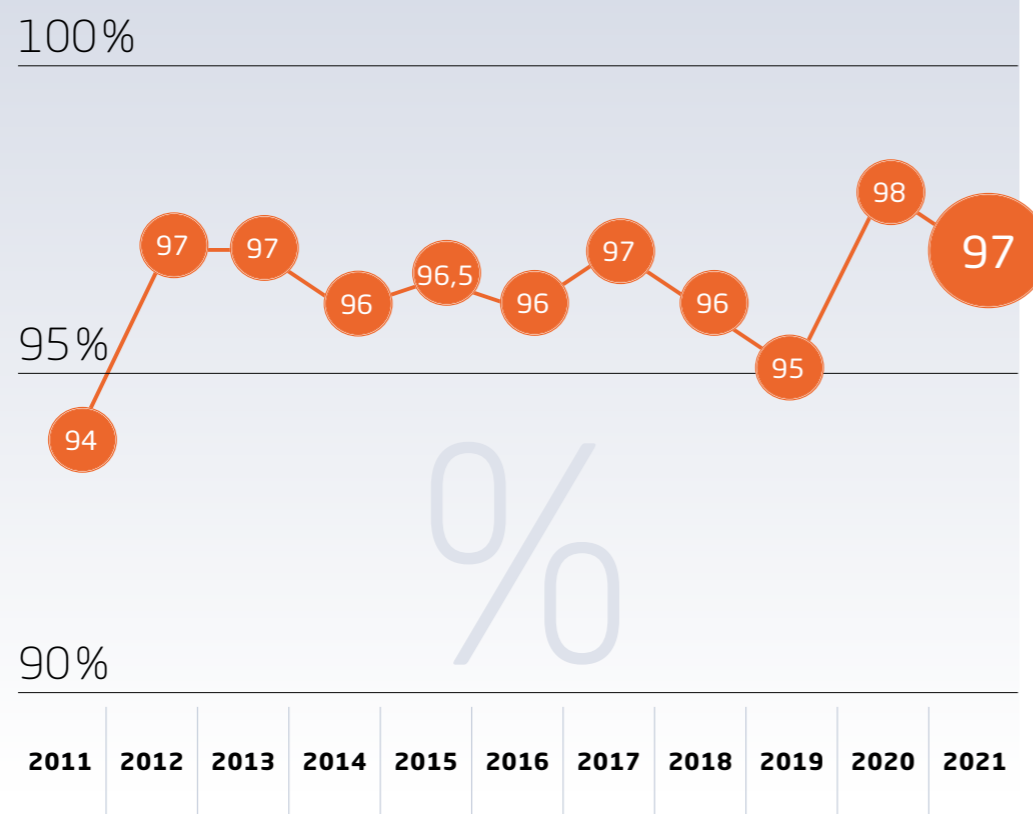
Au titre de sa démarche qualité, l'UTP envoie chaque année un questionnaire à ses adhérents pour mesurer leur satisfaction et évaluer les marges de progrès. L'année 2021 ne déroge pas à la règle avec **de très bons résultats pour l'organisation professionnelle qui a reçu la certification Quali'OP... pour la 14^e année consécutive.** Cette certification atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles. Pour sa démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), l'UTP se place depuis 2018 au plus haut niveau : le niveau « exemplaire » sur une gradation de quatre échelons (initial, progression, confirmé et exemplaire).

MÉTHODOLOGIE

Depuis 2007, dans le cadre de la certification, l'UTP mène une enquête de satisfaction annuelle auprès de ses adhérents. Ces derniers répondent à deux types de questions. Les premières concernent leur perception de l'UTP et les secondes portent sur leur appréciation de l'UTP et de ses actions.

TAUX GÉNÉRAL DE SATISFACTION SUR 10 ANS

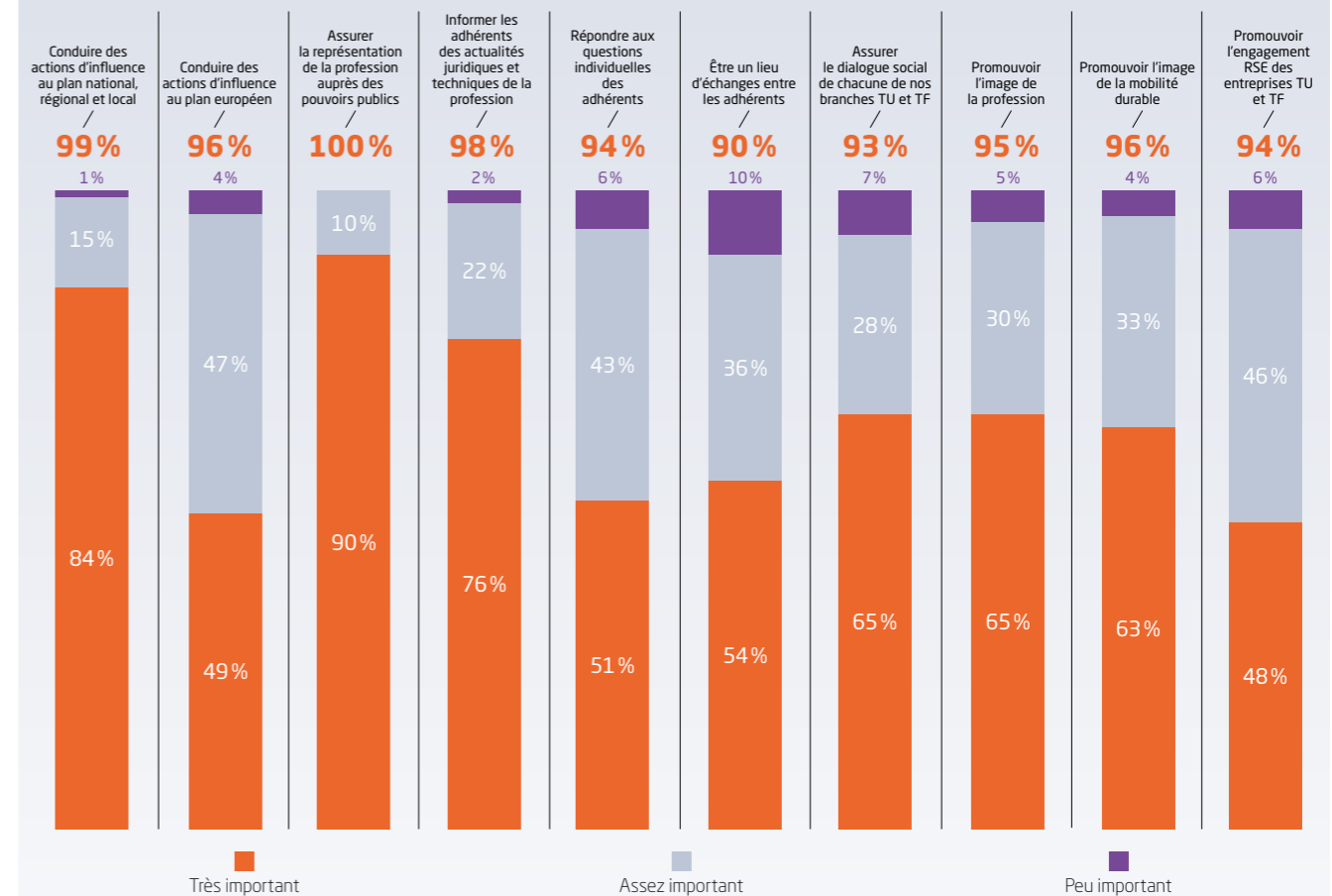
Le taux général de satisfaction de l'action de l'UTP pour l'année 2021 est de **97%**, soit une diminution d'un point par rapport à l'année précédente, niveau le plus élevé atteint depuis 2010.



L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

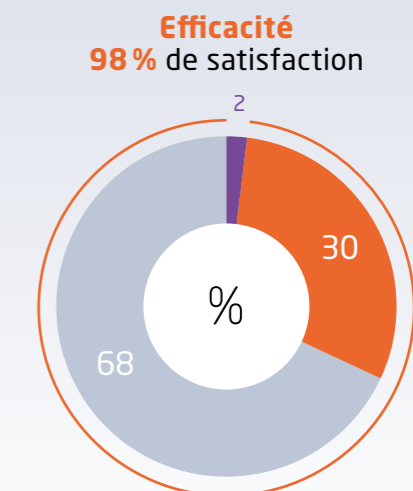
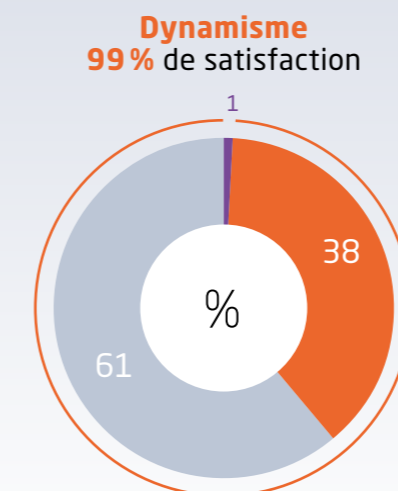
IMPORTANCE DES ACTIVITÉS DE L'UTP

En 2021, les niveaux d'appréciation de l'importance des activités de l'UTP par ses adhérents s'échelonnent de 90% à 100%. Les répondants accordent notamment une grande importance (98% à 100%) aux trois activités : « Assurer la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics », « Informer les adhérents des actualités juridiques, techniques de la profession » et « Conduire des actions d'influence aux plans national, régional et local ».



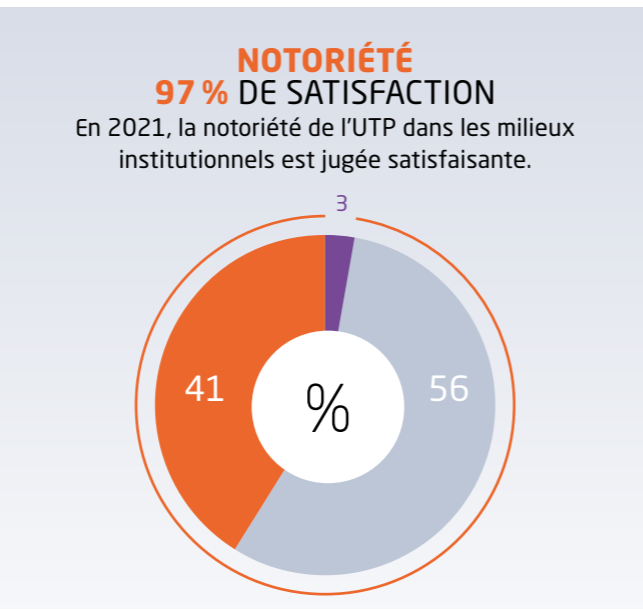
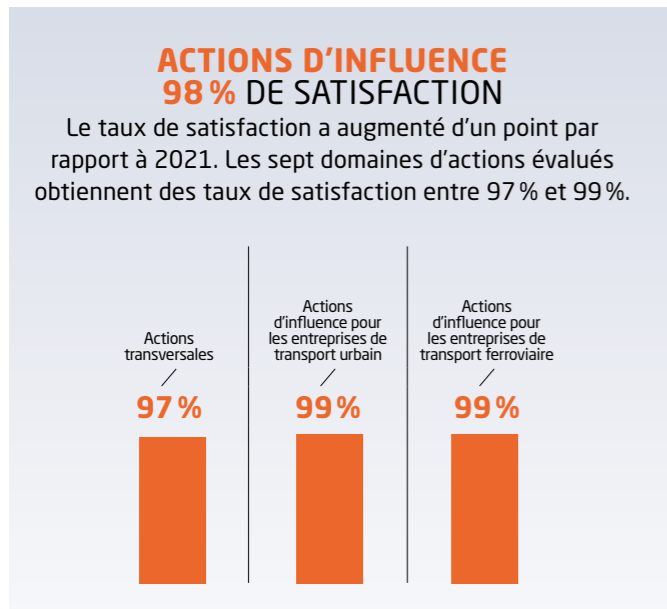
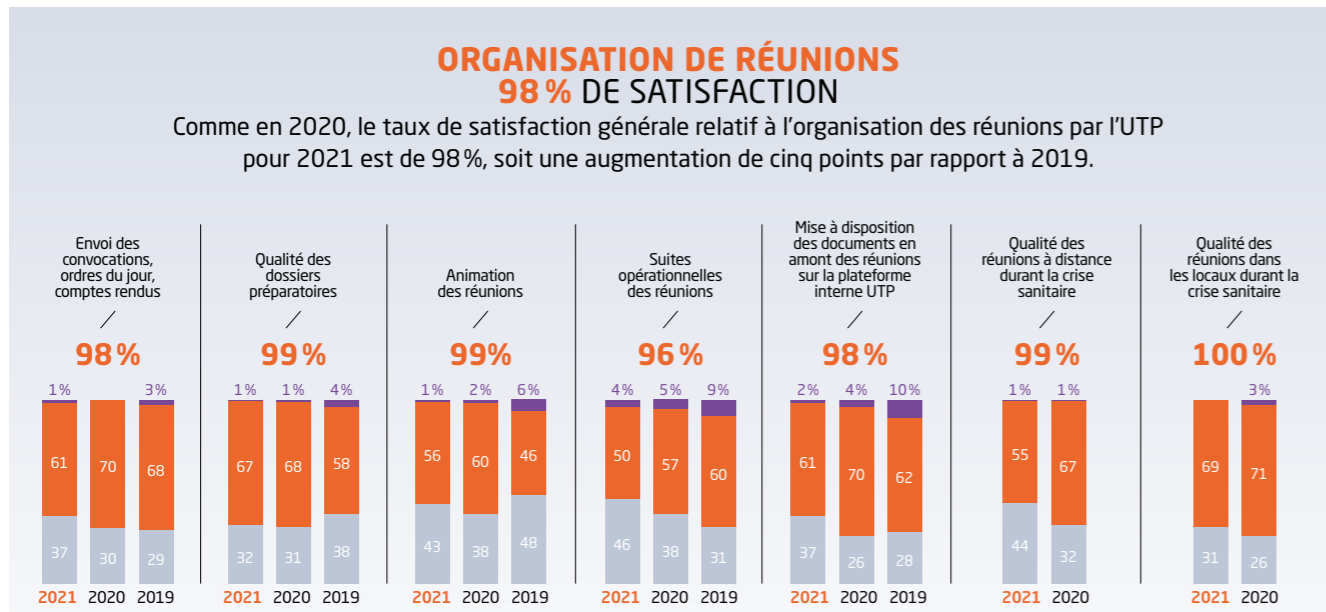
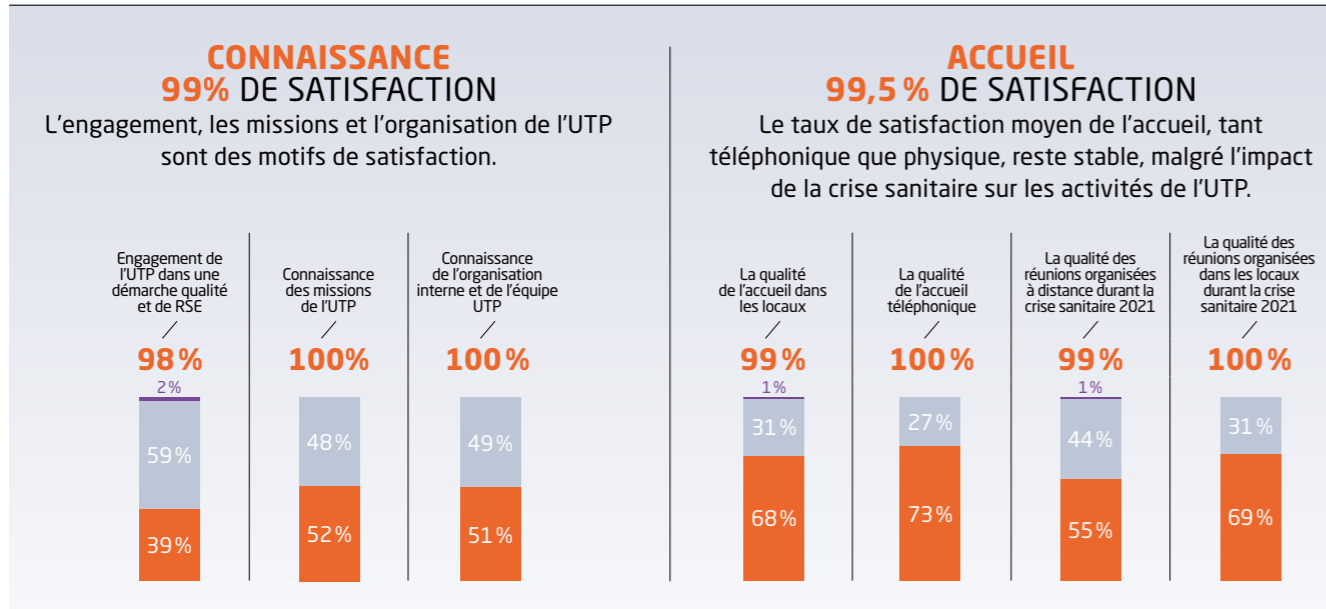
APPRÉCIATION DE L'EFFICACITÉ ET DU DYNAMISME DE L'UTP

La quasi-totalité des répondants estime que l'UTP est dynamique (99%) et efficace (98%). L'UTP reste donc à des taux très élevés pour cette nouvelle année.



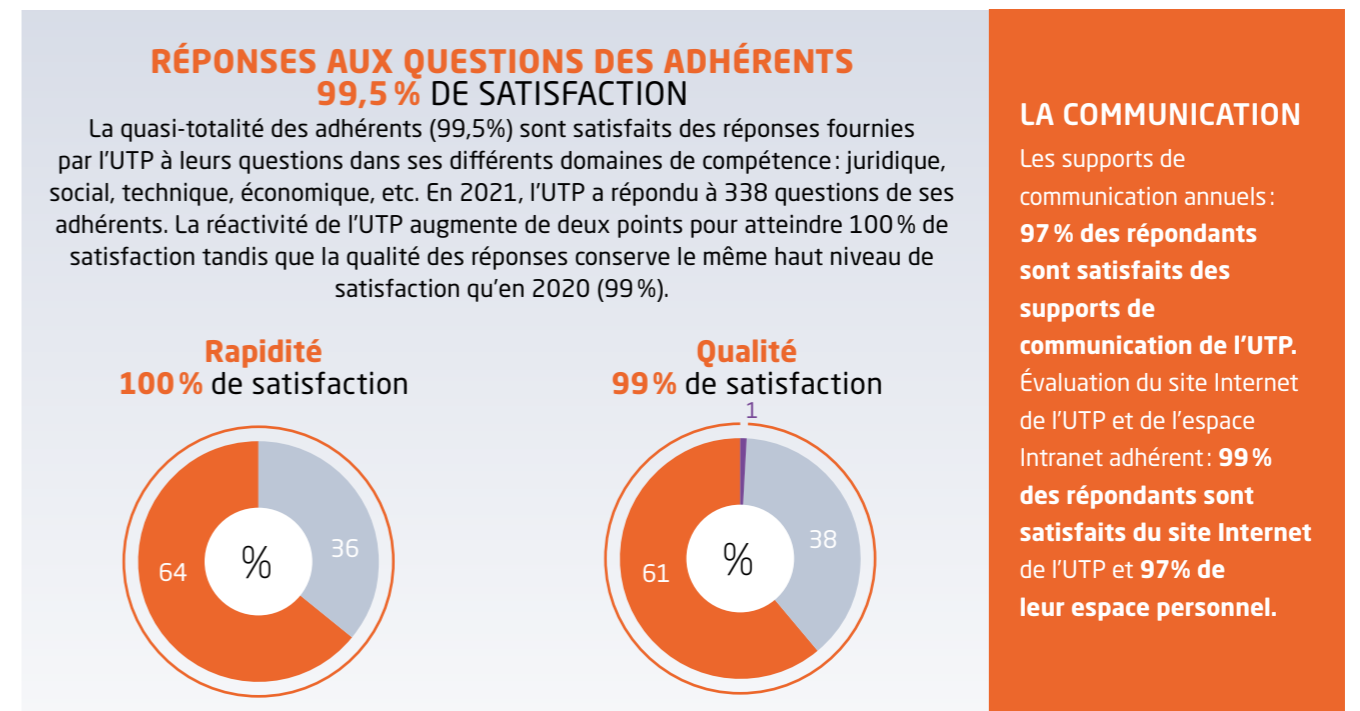
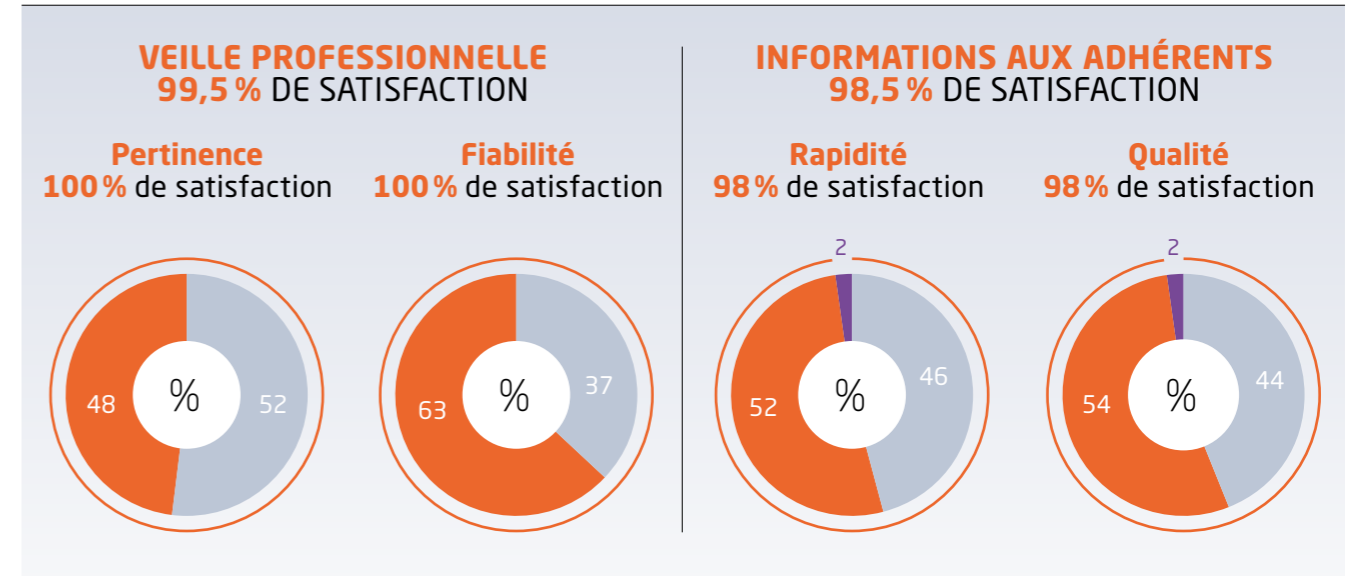
L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

■ Tout à fait satisfaisant
 ■ Plutôt satisfaisant
 ■ Plutôt pas satisfaisant



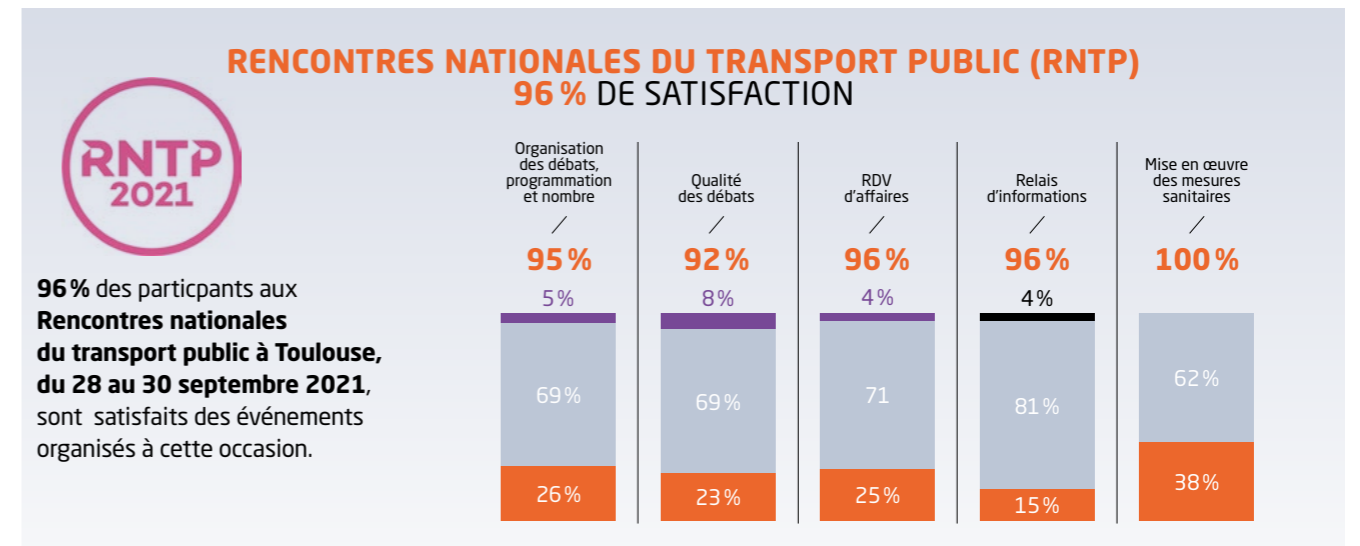
L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

■ Tout à fait satisfaisant
 ■ Plutôt satisfaisant
 ■ Plutôt pas satisfaisant
 ■ Pas satisfaisant du tout



LA COMMUNICATION

Les supports de communication annuels : **97% des répondants sont satisfaits des supports de communication de l'UTP.** Évaluation du site Internet de l'UTP et de l'espace Intranet adhérent : **99% des répondants sont satisfaits du site Internet de l'UTP et 97% de leur espace personnel.**



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

AU 30 AVRIL 2022



DES EXPERTS POUR LES ADHÉRENTS ET POUR LA PROFESSION

1. **Louis-Nicolas Doumet**, chargé de mission Communication - Département Valorisation & Communication
2. **Stéphanie Jégu**, chargée de mission Technique urbain - Département des Affaires économiques, techniques et prospective (AETP)
3. **Florence Sautejeau**, déléguée générale
4. **Laura Sangarin**, alternante, assistante en Communication - Futur en Train
5. **Jean-Philippe Peuziat**, directeur du département Affaires publiques (AP)
6. **Stéphanie Lopes d'Azevedo**, directrice du département AETP
7. **Dominique Fèvre**, directrice du département Valorisation & Communication
8. **Charles-Édouard Roehrich**, chargé de mission - Département AP
9. **Ahlam Karam**, chargée de mission Social ferroviaire - Département des Affaires Sociales et Sécurité
10. **Cécilia Vaury**, chargée de mission Social urbain - Département des Affaires Sociales et Sécurité
11. **Inès Ferreira**, chargée de mission Social urbain - Département des Affaires Sociales et Sécurité
12. **Inès Ben Abdallah**, chargée de mission Social urbain - Département des Affaires Sociales et Sécurité
13. **Baptiste Liger**, chargé d'études juridiques Social urbain - Département des Affaires Sociales et Sécurité
14. **Marion Larzul**, chargée de mission Social urbain - Département des Affaires Sociales et Sécurité
15. **Virginie Billet**, assistante de direction auprès de la déléguée générale
16. **Laurence Dourlen**, assistante du département AP
17. **Arthur Marsande**, chargé d'études Affaires européennes - Département AP
18. **Marine Le Chapalain**, chargée d'études Transport urbain - Département AP
19. **Mathieu Dufour**, directeur du département Affaires sociales et Sécurité
20. **Cécile Brou**, comptable - Département Ressources
21. **Véronique Théroux**, assistante du département AETP
22. **Hubert Richard**, chargé de mission Économie et Nouvelles Mobilités - Département AETP
23. **Canisius Gassa**, chargé de mission Technique ferroviaire - Département AETP
24. **Houria Habchi**, chargée de mission Ingénierie de la formation - Futur en Train
25. **Marion Dien**, chargée RH et assistante qualité et RSE - Département Ressources
26. **Victorin Tchiyoko**, employé polyvalent - Département Ressources
27. **Hugo Salmon**, chargé de mission Économie de la mobilité - Département AETP
28. **Sigrid Claviéras**, chargée de mission Techniques ferroviaires et ITS - Département AETP
29. **Karine Maubert**, chargée de mission - Département AP
30. **Roxane Blondin**, assistante de direction auprès du département Affaires sociales et Sécurité
31. **Marie-Line Vincent**, assistante du département AETP
32. **Céline Meunier**, assistante du département Affaires sociales et Sécurité
33. **Rachel Rassat**, assistante du département Valorisation et Communication
34. **Justine Lassansaa**, chargée de mission Social ferroviaire - Département des Affaires Sociales et Sécurité
35. **Catherine Guillon**, assistante de direction auprès de la déléguée générale
36. **Béatrice Simard**, directrice du département Ressources

LES 8 COMMISSIONS 2021

[WWW.UTP.FR](http://www.UTP.FR)



La mobilité durable partout, pour tous



COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES

À l'heure des premiers services librement organisés par de nouveaux opérateurs et des premières attributions de service public de transport par les régions, **la branche ferroviaire poursuit la construction de sa convention collective nationale**. Elle s'est notamment étoffée de deux accords majeurs : le premier sur les « Classifications et rémunérations » et le second sur le « Sac à dos social ».

Fruits d'un important travail mené par l'UTP et les organisations syndicales représentatives, en lien avec l'État, les accords « Classifications et rémunérations » et « Sac à dos social » ont été signés en décembre 2021 et s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2022.

La construction de la convention collective nationale progresse

Ces deux accords constituent une avancée décisive dans la construction de la convention collective nationale de la branche ferroviaire en contribuant à assurer un haut niveau de protection pour les salariés.

Le premier accord sur les « Classifications et les rémunérations » dote les entreprises de la branche d'un cadre commun de classification des emplois et de rémunération minimum à respecter. Le second accord, dit « Sac à dos social », concerne les garanties sociales des salariés transférés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire, autres que celles de la loi. Il établit les conditions de transfert des salariés vers une nouvelle entreprise : maintien dans le logement locatif, accès à la médecine de soin spécialisée SNCF, continuité des facilités de circulation, devenir du compte épargne-temps, etc.

Les travaux pour définir un mandat sur le volet « Prévoyance » se sont poursuivis pour doter les entreprises et les salariés d'un cadre social commun dans le domaine

de la protection sociale complémentaire (garanties frais de santé, incapacité, invalidité, décès).

Le cadre pour la formation des salariés se renforce

En 2021, les instances paritaires de la branche ont continué leurs travaux pour renforcer le dispositif de formation des salariés. La création de certifications de branche, le développement de l'apprentissage, des dispositifs de promotion et de reconversion et la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé les entreprises. Leur objectif ? Développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche. Deux certificats de qualification professionnelle (CQP) sont notamment en cours de création : le CQP « Opérateur de maintenance mécanique » et le CQP « Opérateur fret au sol ».

Les moyens du dialogue social se consolident

Installé en 2020, l'Observatoire paritaire de la négociation collective (OPNC) de la branche a pleinement rempli ses missions en réalisant deux bilans : le rapport annuel de la négociation collective de branche et le rapport annuel d'activité de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI), incluant notamment un bilan de l'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

CAPTRAIN FRANCE
Yazid Oultaf (16)

DB CARGO FRANCE
Jean-Yves Lhomme (8)
Cathy Pasquine

EUROPORTE/GETLINK
Virginie Dufresnoy (15)

EUROSTAR
Marion Gamonal

KEOLIS
Christophe Chausson
Jean-Marie Joly

MESEA
Nargarajen Soobrayen (11)

RAILCOOP
Stéphane Argentieri

RATP
Céline Marquis
Kévin Merdy

RATP DEV
Lætitia Besson
Jean Lagrange

RTT PACA
Nathalie Barbé
Vincent Guillaume

SÉCURAIL
Philippe François (7)

SNCF
Sophia Agoumi (3)
Frédéric Guzy
François Nogué (2)
(président de la Commission)

SNCF FRET
Cécile Gourdon (12)

SNCF GARES & CONNEXIONS
Rémi Rosat

SNCF RÉSEAU
Misoo Yoon

SNCF VOYAGEURS
Isabelle Graillot
Jean Lagardère
Lucile Quessart
Marc Vaillant

THALYS
Caroline Dupé,
Béatrice Hector Raumel

TRANSDEV
Caroline Gonin
Aurélien Jabeur (6)
Benoît Juéry
Marie Marion (5)
Claude Steinmetz

TRANSDEV RAIL
Loïc Lanne

TRANSKEO
Zakaria Mahdi
Sara Mattioli

TRENITALIA
Béatrice de Saint-André (13)

UTP
Mathieu Dufour (4)
Ahlam Karam (10)
Marion Larzul (1)
Justine Lassansaa (14)
Florence Sautejeau (9)

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES



FRANÇOIS NOGUÉ

Président de la commission Affaires sociales ferroviaires
Directeur des Ressources humaines, groupe SNCF

L'année 2021 est une étape majeure pour la construction de la CCN ferroviaire...

En effet, 2021 restera une année marquante avec la signature, par les partenaires sociaux, des accords « Classifications et rémunérations » et « Sac à dos social ». Ces deux accords marquent une avancée capitale pour les entreprises et les 160 000 salariés de la branche. Ils assurent un haut niveau de protection aux salariés et permettront, demain, aux entreprises - via le dialogue social et dans le respect de ce socle commun - de développer leur propre modèle social en fonction de leurs caractéristiques et des spécificités des territoires desservis.

Quels sont les grands enjeux pour 2022 ?

Le dialogue social occupera encore une place centrale dans les domaines comme la prévoyance et le droit syndical de branche, deux volets obligatoires de la convention collective nationale restant à négocier. L'UTP sera également attentive aux dispositions législatives ou réglementaires formalisant l'évolution de la CPRP SNCF en caisse de branche unique. Enfin, la branche poursuivra son travail de structuration en matière de formation professionnelle, par exemple sur la création de certifications adaptées.

« En 2022, le dialogue social occupera encore une place centrale dans les domaines comme la prévoyance et le droit syndical de branche. »

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

Les actions de lobbying pour une juste fiscalisation des cartes de service et de circulation dans les entreprises de transports urbains et la poursuite du travail sur la refonte du système de classifications et rémunérations dans la branche ont fait partie des gros sujets de la Commission en 2021. Par ailleurs, les travaux sur l'attractivité des métiers se sont poursuivis via des échanges réguliers avec les entreprises.

L'UTP a su maintenir un dialogue social constructif avec les organisations syndicales de la branche, dialogue qui a, notamment, permis d'aboutir à la signature de trois accords. Le premier est un avenant à l'accord de branche du 20 avril 2016 sur la protection sociale des salariés, le deuxième un avenant à l'accord de branche du 10 novembre 2017 sur l'évolution du dispositif de temps partiel fin de carrière et le troisième est un avenant à l'accord de branche du 7 juillet 2015 sur l'évolution de la contribution conventionnelle de branche (définition du champ des actions de formations éligibles et règles de financement).

Le régime social et fiscal pour les cartes de service et de circulation s'harmonise

En 2021, l'UTP a négocié avec l'Urssaf Caisse nationale pour aboutir à la signature d'une convention « relative à la détermination d'un avantage en nature et d'un avantage de retraite pour l'octroi de cartes de service ou de circulation utilisables sur les réseaux de transports

publics urbains ». Cette convention permet ainsi de régler le régime social et fiscal applicable aux cartes de service et cartes de circulation - délivrées en application de la convention collective ou d'accords d'entreprise - de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire national.

L'efficacité du système de formation se développe

En 2021, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le dispositif-cadre de formation des salariés. La création de certifications de branche, le développement de l'apprentissage, les dispositifs de promotion et de reconversion et la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités ont fortement mobilisé les entreprises, toujours avec l'objectif de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche du transport public urbain de voyageurs. Un certificat de qualification professionnelle (CQP) est notamment en cours de création : le CQP « conducteur de tramway ».

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Élodie Gueneuc
Béatrice Huynh (6)

KEOLIS
Jean-Marie Joly (15)
Guillaume Laconte (11)
Clément Michel (5)
(vice-président de la Commission)
Fabrice Perrin

KEOLIS STAR RENNES
Gaëlle Kerbellec (13)

RATP
Kevin Merdy
Alexandre Guyot

RATP DEV
Laurence Cauchois
Lætitia Besson
Déborah Pasquier

RTCR LA ROCHELLE
AGIR TRANSPORT
David Cronenberger (14)

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Florence Levrino
Nolwenn Philippot

TCAT TROYES
AGIR TRANSPORT
Myriam Gogdemir

TICE EVRY
Serge Duckat

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Sandrine Colin (8)

TRANSDEV
Xavier Alberola (7)
Corinne El Fassy
Caroline Gonin (2)
(présidente de la Commission)
Aurélië Jabeur (9)
Benoît Juéry (1)

UTP
Inès Ben Abdallah (16)
Mathieu Dufour (3)
Inès Ferreira (4)
Baptiste Liger (12)
Florence Sautejeau (10)
Cécilia Vaurly

VECTALIA FRANCE
Marion Lejeune
Marjolaine Naffouti



CAROLINE GONIN

Présidente de la commission des Affaires sociales du transport urbain
Directrice des Ressources humaines Transdev

Comment répondre aux enjeux liés à l'attractivité des métiers ?

Nos entreprises sont toujours confrontées à des difficultés de recrutement, notamment sur les métiers de la conduite et de la maintenance, et nous devons renforcer l'attractivité de nos métiers. Pour ce faire, nous travaillons à la création d'une marque employeur et d'une association à l'image de Futur en Train dans la branche ferroviaire. La Commission poursuivra aussi les travaux menés avec l'OPCO Mobilités dans le cadre de l'EDEC Mobilités : socle statistique sur les métiers de la mobilité, étude sur l'attractivité des métiers, jobboard de la mobilité, renforcement de l'employabilité et appui au recrutement et, enfin, expérimentation de la marque employeur. En partenariat avec l'OPCO Mobilités, nous avons en projet la publication d'un Zoom ONISEP sur les métiers de la branche, la réalisation de cinq vidéos métiers et une étude pour mesurer l'impact des évolutions technologiques des nouvelles motorisations sur les compétences et identifier les besoins en recrutements et formations.

Quels seront les autres grands travaux de votre Commission en 2022 ?

Notre Commission va entamer des travaux sur la refonte du système des classifications et rémunérations. Elle assurera également le suivi des décrets dans le cadre de l'ouverture à la concurrence en Île-de-France et de la transposition de la directive 2018/645 du 18 avril 2018 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs (FIMO/FCO).

« Pour renforcer l'attractivité de nos métiers, nous travaillons à la création d'une marque employeur et d'une association à l'image de Futur en Train dans la branche ferroviaire. »

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

Dans une période transitoire, où le secteur a dû gérer les conséquences de la pandémie et travailler sur les enjeux d'avenir, **la Commission s'est montrée réactive face aux sollicitations et proactive pour les échéances à venir.** Ce double horizon temporel a permis d'apprécier les bases solides du transport public, mais aussi les défis qu'il doit relever à court et moyen termes.

Dans la continuité d'une année 2020, où l'inconnue et l'incertitude furent de mise, les membres de la Commission se sont efforcés de garantir une production statistique la plus fiable possible dans un contexte où les services de l'État en étaient très demandeurs. L'usage de ces statistiques a permis de poser les fondations des messages portés aux candidats aux élections présidentielle et législatives de 2022.

La production statistique sur plusieurs fronts

L'année a été marquée par l'élaboration des *Chiffres clés 2019*, en cette fin d'une décennie pendant laquelle les réseaux ont dû « absorber » différentes réformes : territoriale, fiscale et réglementaire. Avec des indicateurs de production globalement en hausse, reflétant une bonne maîtrise opérationnelle, 2019 constitue une année de référence pré-Covid pour mesurer l'impact de la pandémie au cours des années suivantes.

Outre l'enquête de conjoncture mensuelle, qui permet d'étudier les indicateurs de production au trimestre, le suivi hebdomadaire des grands réseaux urbains s'est poursuivi en 2021 et a apporté une vision des tendances de fréquentation pour les mettre en regard de l'actualité sanitaire.

La réactivité des adhérents de l'UTP pour fournir ces données a montré, une fois encore, l'attachement de la profession à comprendre, analyser et agir ensemble.

Cette faculté à présenter un front unique a permis d'être efficace face aux sollicitations des différentes instances ministérielles et, notamment, de participer activement à l'élaboration du rapport Duron, dont les recommandations recoupent un grand nombre des messages portés par l'UTP.

D'autres propositions plus prospectives méritent d'être reprises dans le cadre des réflexions de l'UTP sur le positionnement stratégique du secteur à court terme en garantissant son socle économique et à long terme en dessinant un panel de mobilités décarbonées, avec une colonne vertébrale constituée par les transports publics.

Les messages de la profession avant l'élection présidentielle

Les membres de la Commission ont bien conscience des enjeux à court terme de la profession dont une grande partie des ressources provient d'allocation d'argent public. En se montrant active et proactive sur l'actualité du secteur, d'une part, et prospective sur les enjeux à venir, d'autre part, l'UTP a tenu à éclairer les décideurs politiques sur les défis de la prochaine décennie, en publiant, notamment, le manifeste « Donnons enfin la priorité aux transports publics et ferroviaires » à destination des candidat(e)s à la présidence de la République.

Toutes ces réflexions et travaux sont d'ores et déjà mobilisés dans le cadre de la mission Duron dont l'UTP est partie prenante.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Anne Bellamy

CAPTRAIN FRANCE
Stéphane Bonnaud (7)

EVOLITY
Grégory Carmona (1)

GROUPEMENT LACROIX & SAVAC
Vincent Beck,
Stéphane Derlincourt

KEOLIS
Frédéric Baverez (3)
(président de la Commission)
Anne Lieure (8)

RATP
Jean-Marc Beteille,
Clarisse Colonna (11)
Frédéric Dupouy

RATP DEV
Sophie Castagné (4)
Christophe Vacheron

RTM MARSEILLE AGIR TRANSPORT
Denis Costopoulo (13)
Nicolas Covarel

SEMITAN
Olivier Le Grontec

SNCF
Pierre Hausswalt

SNCF GARES & CONNEXIONS
François Le (12)

SNCF VOYAGEURS
Didier Nugues
Alain Ribat

TRANSDEV
Thierry Ervedoza,
Édouard Hénaut,
Bénédicte Neumager (10)

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS AGIR TRANSPORT
Marc Delayer (5)

UTP
Stéphanie Lopes d'Azevedo (2)
Hubert Richard (6)
Hugo Salmon (9)
Florence Sauterjeau

VECTALIA FRANCE
Thierry Emelin
Éric Martinez

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ



FRÉDÉRIC BAVEREZ
Président de la commission Économie et mobilité
Directeur exécutif Groupe France, Keolis

Quelles sont les attentes de la profession au cours de la prochaine mandature ?

Bien que la thématique environnementale n'a pas occupé la place prépondérante qu'elle aurait dû avoir dans une élection aussi structurante pour le pays, la pression de l'opinion publique et l'aiguillon des injonctions réglementaires de décarbonation vont logiquement remettre la mobilité au centre des débats, le secteur des transports en tant que tel restant le premier émetteur de carbone. Le travail de fond de défense des intérêts du transport public, avec des indicateurs fiables et à jour, y trouvera tout son sens car le développement de la mobilité partagée est l'une des clés les plus opérantes pour réduire notre impact sur la planète.

Le modèle de financement doit-il être revu ?

L'UTP n'a cessé de rappeler que le modèle économique des transports publics est cohérent s'il s'appuie sur un équilibre entre contribution publique issue de la fiscalité locale et contribution des voyageurs. La préservation de cet équilibre doit guider nos actions. Il s'agit de renouveler notre attachement à la fois à la participation des bénéficiaires directs du transport publics, les utilisateurs, et à la contribution des bénéficiaires indirects, les employeurs, via le versement mobilité.

« Le développement de la mobilité partagée est l'une des clés les plus opérantes pour réduire notre impact sur la planète. »

COMMISSION AFFAIRES PUBLIQUES

Dans un contexte de crise sanitaire prégnant en 2021, les membres de la Commission se sont fortement mobilisés pour continuer à promouvoir les intérêts des adhérents, incontournables pour une mobilité durable, intelligente, sûre et résiliente. Leurs travaux ont concerné de nombreux dossiers législatifs et réglementaires – y compris financiers – aux niveaux national et européen.

En lien avec ses homologues, la commission des Affaires publiques a beaucoup œuvré pour une reconnaissance des transports publics et ferroviaires au plus haut niveau des autorités nationales et européennes.

Un grand nombre de lois en France

La commission des Affaires publiques a joué un rôle clé dans la rédaction et la diffusion du Manifeste de l'UTP à l'intention des candidat(e)s à l'élection présidentielle. De même, elle s'est aussi fortement mobilisée sur la question de l'investissement, notamment autour de la préparation du plan national de relance et de résilience, de la loi de finances 2021 et du plan France 2030.

Parallèlement, ses membres ont travaillé sur d'autres sujets importants : la préparation de la réaction de l'UTP en vue des débats parlementaires concernant la loi dite « 3DS » et la veille attentive sur les aspects liés à la commande publique de la loi Climat et résilience.

En matière de sûreté, la Commission a, d'une part, étroitement suivi les travaux relatifs à la loi dite « ex-séparatisme » et, d'autre part, contribué à porter les messages de la profession auprès des parlementaires sur la loi Responsabilité pénale et sécurité intérieure.

Enfin, la Commission est restée active sur le sujet de la raréfaction de l'offre assurantielle, et des liens sont désormais établis avec la FFA.

Une actualité européenne très dense

En 2021, la Commission européenne a mis en œuvre sa Stratégie pour une mobilité durable et intelligente pour la première année. Fortement impliquée dans ce dossier, la commission des Affaires publiques a notamment élaboré une position de l'UTP sur cette stratégie. Ses membres ont aussi été très proactifs sur la question de l'investissement, via le suivi des dispositifs financiers européens et la préparation d'une contribution de l'UTP relative à la révision de la politique de financement de la Banque européenne d'investissement. L'organisation des mobilités s'est avérée un autre thème majeur, impliquant avec un travail important sur les révisions à venir des lignes directrices du Règlement OSP et des aides d'État aux entreprises ferroviaires.

Enfin, sur le sujet de la mobilité durable, la Commission a suivi de près le paquet « Fit-for-55 » et s'est mise en ordre de bataille pour préparer les messages à porter auprès des colégislateurs. De la même manière, sur la mobilité intelligente, elle a suivi les travaux de préparation des futures initiatives dans le champ du numérique.

Dans les mois à venir, la commission des Affaires publiques continuera à suivre ces dossiers nationaux et européens qui nécessitent un temps long.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Caroline Couasnon (26)

CARGO BEAMER
Tim Krasowka

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
Jean-Michel Augé (27)

DB CARGO FRANCE
Jean-Yves Lhomme

ENTREPRISE
Aurélia Debru

EUROPORTE/GETLINK
François Coart (25)

EUROSTAR
Renaud Thillaye (17)
Giulia Hilmone

KEOLIS Anne Lieure (16)
Isabelle Balestra
Nicolas Pélissier

LISEA Joaquim Godde
France Uraga (11)

RATP Julien Loknar (5)
Muriel Grandguillaume (6)
Julien Laurent (28)
John-David Nahon

RATP DEV Laure Boulard

RTM MARSEILLE AGIR TRANSPORT
Chloé Brisquet
Audrey Morliere

SNCF Nina Bourcier (13)
Charlotte Morel d'Arleux (18)
Enzo Romoli (22), Laurence Cour, Jérémie Pélerin

SNCF GARES & CONNEXION
Marie-Reine du Bourg (9)
Lætitia Guibout

SNCF RÉSEAU
Christophe Demirdjian (15)

SNCF VOYAGEURS
Sylvie Charles (2)
(présidente de la Commission), Anne Gueniot

TISSÉO TOULOUSE AGIR TRANSPORT
Dominique Montlaur (24)

TRANSDEV
Arthur Le Moal (12)
Mihai Chirca (19), Laurent Bougard (21), Nicolas Blain (23), Laurent Mazille

TRENITALIA
Anne-Cécile Delbes (20)
Dominique Forlini

UTP
Charles-Édouard Roehrich (1)
Jean-Philippe Peuziat (3)
Karine Maubert (4)
Marine Le Chapalain (7)
Arthur Marsande (8)
Florence Sautjeau (10)
Laurence Dourlien (14)

COMMISSION AFFAIRES PUBLIQUES



SYLVIE CHARLES

Présidente de la commission des Affaires publiques
Directrice Transilien, SNCF Voyageurs

« Dès novembre 2021, l'UTP a adopté un manifeste où nous appelons les candidat(e)s à la présidentielle à s'engager sur des objectifs chiffrés ambitieux. »

Quelles sont les attentes de la Commission pour le prochain quinquennat ?

L'UTP a adopté, dès novembre 2021, un manifeste en vue de l'élection présidentielle ; nous y appelons les candidat(e)s à s'engager sur des objectifs chiffrés ambitieux, notamment doubler la part modale à la fois du transport urbain et du transport ferroviaire (voyageurs et fret). À travers vingt propositions concrètes, la finalité vise, comme le titre du manifeste l'indique, à donner enfin la priorité aux transports publics et ferroviaires !

La présidence du Conseil de l'Union européenne par la France est-elle porteuse d'espoirs pour votre Commission ?

Au premier semestre 2022, la France préside le Conseil de l'Union européenne. Il s'agit d'un moment clé car les autorités françaises pourront, à ce titre, influencer sur l'agenda politique européen, et donc faire avancer certains sujets stratégiques pour notre secteur. Je pense, en particulier, au paquet « Fit-for-55 », qui, à travers l'introduction d'un mécanisme pollueur-payeur ou le développement des infrastructures pour carburants alternatifs, doit devenir un outil au service du report modal.

COMMISSION

NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN

Entre baisse de la fréquentation, mesures sanitaires et stratégies de reconquête de la clientèle, 2021 a apporté son lot d'incertitudes pour le secteur. **L'année a aussi esquissé les formes d'une nouvelle façon de se déplacer**: multimodale, évolutive et innovante. Ces évolutions, à anticiper et à accompagner, ont notamment fait l'objet des travaux de la Commission.

En 2021, les membres de la commission Nouvelles mobilités, villes de demain ont, plus que jamais, été amenés à intégrer dans leurs travaux une vision décloisonnée de la mobilité, tout d'abord par les textes réglementaires finalisés de la loi d'orientation des mobilités, qui concernaient particulièrement la mobilité autonome et les assistants personnels aux déplacements.

De nouvelles technologies au service de l'intérêt général

Ces nouvelles technologies viennent, en effet, couronner l'avènement d'une multimodalité dans laquelle chaque mode complète une offre de plus en plus proche des besoins des voyageurs et des territoires. Ces nouvelles technologies ont fait l'objet d'une position rappelant qu'ils étaient les maillons manquants jusqu'à maintenant pour optimiser les maillages territoriaux existants.

Afin de consacrer leur utilisation au service de l'intérêt général tout en promouvant l'innovation, les travaux sur le contrat type des MaaS ainsi que la réciprocité de la fourniture des données entre producteurs et réutilisateurs se sont poursuivis et concrétisés dans les lois Climat et Résilience et 3DS. La stratégie nationale pour le véhicule autonome et le colloque « Regards croisés sur le véhicule autonome » ont,

pour leur part, fait avancer la réflexion prospective sur l'utilisation des nouvelles technologies au service des mobilités partagées et décarbonées.

Une réflexion prospective sur les évolutions sociétales

L'utilisation de ces outils trouve sa traduction concrète dans un contexte de modifications des modes de vie, qui dépasse largement le cadre de la mobilité. Par exemple, le développement accéléré du télétravail par la crise sanitaire amène certains Français à s'interroger sur leur lieu de résidence tandis que leurs habitudes de déplacement peuvent être profondément questionnées. Afin de mesurer l'impact actuel de ce bouleversement, les adhérents de l'UTP ont pu participer à un webinaire proposé par la Commission. Ce dernier a permis de dresser un état des lieux et de se projeter sur l'impact à court et moyen termes du télétravail. Dans la continuité de ces réflexions, les membres de la Commission ont convié Rollon Mouchel-Blaisot, directeur du programme Action Cœur de ville, à venir présenter ses attendus pour les villes moyennes en termes de mobilités innovantes. Cet échange est appelé à se poursuivre afin d'élaborer une vision commune de la ville apaisée.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT

Magalie Dujeancourt
Adrien Malfra

ENTERPRISE

Aurélia Debru

ÉVOLITY

Gregory Carmona (15)

KEOLIS

Sophie Blanc (13)
Arnaud Julien (12)

RATP

Véronique Berthault (11)
Marie-Pierre Brun
Marie-Claude Dupuis (3) (présidente de la Commission)
Marlène Duroux

RATP DEV

Jean-Baptiste Boneu (4)
Nadia Smondel (5)

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Cynthia Gutton
Gil Valabregue

SNCF

David Borot

SNCF GARES & CONNEXIONS
Morgane Castanier

SNCF VOYAGEURS

Éric Steil
Françoise Tournassoud (14)
Shéhérazade Zekri

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Franck Lesens

TRANSDEV

Xavier Aymonod
Arthur Le Moal (9)
Christine Peyrot (6)
Julien Réau

UTP

Sigrid Claviéras (10)
Stéphanie Lopes d'Azevedo (2)
Hubert Richard (7)
Hugo Salmon (1)
Florence Sautejeau (8)

VECTALIA FRANCE
Lionel Huntzinger

VECTALIA PERPIGNAN MÉDITERRANÉE
Thibaut Fournier-Montgieux

COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN



MARIE-CLAUDE DUPUIS

Présidente de la commission Nouvelles mobilités, villes de demain
Directrice Stratégie - Développement durable - Immobilier du groupe RATP

La technologie sera-t-elle omniprésente dans la ville de demain ?

La ville de demain sera, avant tout, la ville où tout un chacun, quels que soient son âge et son niveau d'autonomie, pourra se déplacer facilement selon ses envies ou ses obligations tout en préservant l'environnement. Il faut sortir des mythes technologiques et mettre les besoins des voyageurs et des citoyens au centre des réflexions. Les outils MaaS, par exemple, ne trouvent leur sens et leur utilité que s'il existe des solutions physiques de mobilité performantes. La technologie est au service du bien commun pour apporter plus de fluidité et de sécurité aux solutions de déplacement durables, dont les transports publics constituent l'épine dorsale.

L'intelligence artificielle, est-ce le prochain stade technologique au service de ce bien commun ?

Avec le déploiement des véhicules à délégation de conduite et des assistants de déplacement, l'intelligence artificielle fait déjà partie des outils mis en œuvre pour la mobilité durable. Son potentiel de développement reste immense au service de la qualité de service, de la sécurité ou de la sûreté. L'usage des caméras intelligentes est très encadré pour des raisons de respect de la vie privée; nous avons donc constitué un groupe de travail pour explorer les possibilités offertes par ces nouvelles technologies dans le respect des libertés de chacun.

« Il faut sortir des mythes technologiques et mettre les besoins des voyageurs et des citoyens au centre des réflexions »

COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Lieu d'échanges et de partages d'expérience, la commission Sûreté et lutte contre la fraude a affirmé son **rôle d'organe fédérateur des adhérents en matière de lutte contre l'insécurité dans les transports publics**. Cette position lui a notamment permis de porter les attentes des entreprises au plus haut niveau de la puissance publique.

Actrices incontournables du continuum de sécurité, les entreprises de transports urbains mettent en place des moyens pour assurer, toujours plus et toujours mieux, la sécurité et la sûreté des voyageurs. Pour ce faire, elles s'appuient notamment sur les agents de contrôle et de sûreté qui leur apportent un soutien sans faille.

Les dispositifs consacrés à la sûreté se renforcent

Les membres de la Commission ont à cœur de développer et d'utiliser des moyens techniques efficaces au service des voyageurs. Ainsi, la finalisation du cadre légal pour l'expérimentation de caméras mobiles par des agents assermentés permet aujourd'hui à un nombre croissant d'entreprises de disposer de cet outil essentiel au renforcement de la sûreté au sein des réseaux.

Parallèlement, les entreprises ont développé la formation des agents à la sûreté et plus précisément à la prévention des conflits, partie intégrante des axes majeurs de leur stratégie. Enfin, les adhérents de l'UTP se sont également activement impliqués dans la lutte contre les violences faites aux femmes : formation à l'accueil, développement d'outils de signalement...

Les enjeux de demain se préparent aujourd'hui

L'UTP se félicite de l'adoption récente de lois permettant une meilleure prise

en compte des problématiques de sûreté propres au transport de voyageurs (loi d'orientation des mobilités en 2019 et loi sécurité globale en 2021). Pour autant, l'UTP souhaite que les mesures qui n'ont pas été reprises dans ces textes trouvent leur place dans la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI). Il s'agit notamment de ses propositions concernant les enquêtes administratives (supprimer l'obligation de reclassement en cas d'avis d'incompatibilité rendu par le SNEAS pour occuper une fonction sensible...) ou encore les systèmes de vidéoprotection. En effet, si la loi sécurité globale permet, notamment, d'expérimenter l'usage de caméras frontales embarquées, cette possibilité reste réservée aux opérateurs de transport public ferroviaire de voyageurs. La profession demande donc que cet usage soit étendu aux tramways et aux bus, car ce dispositif s'avère précieux pour apporter davantage de sécurité aux voyageurs. De même, l'emploi de caméras dites « intelligentes » apparaît comme un axe de travail majeur pour renforcer la sûreté des réseaux (détection de bagages abandonnés, gestion des flux...). En matière de lutte contre la fraude, l'UTP attend de la puissance publique la mise en service de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants, une priorité pour 2022.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Amandine Jancourt (3)

BÉZIERS MÉDITERRANÉE-VECTALIA
Richard Baldacchino

CTPO - LIA LE HAVRE - TRANSDEV
Jean-Marie Lecœur (7)

CTS STRASBOURG
Jean-Louis Metzger

EUROSTAR
James Blackwood

KEOLIS
Stéphanie Boisnard (8)
Paul-Henry Capdeville

RATP
Vera Duvault (16)
Céline Hallier (10)
Patrice Lovisa (2)
(président de la Commission)
François Wieber (17)

RATP DEV
Nadia Smondel

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Jean Geneau
Marc Labouz (14)

SNCF
Xavier Biglia (11)
Christophe Bouteille (18)
Olfa Dridi Amami
Bertrand Grynszpan
Dominique Joutel-Evano

STAS SAINT-ÉTIENNE - TRANSDEV
Bruno Chalmardrier (13)
Philippe Roche
Jean-Noël Varlet (15)

T2C CLERMONT-FERRAND
Christophe Batut (5)

TAM
MONTPELLIER - TRANSDEV
Renaud Bellamy (9)

TCL LYON - KEOLIS
Patrick Aujogue (12)

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Romain de Montbel

TRANSDEV
François Berton (6)
Serge Castello
Jean-Michel Fenaut

TRANSPOLE LILLE - KEOLIS
Philippe Nouarault

UTP
Mathieu Dufour (4)
Inès Ferreira (1)

VPM PERPIGNAN-VECTALIA
Thibaut Fournier-Montgieux



PATRICE LOVISA

Président de la commission Sûreté et lutte contre la fraude
Directeur du département Bus, groupe RATP

Quelles sont les initiatives marquantes en matière de sûreté cette année ?

Avant de présenter nos actions, je tiens tout d'abord à remercier les hommes et les femmes de nos entreprises pour leur implication au sein de notre Commission. Cette motivation a notamment permis à chacun de partager son expérience sur l'usage des caméras mobiles (matériel, difficultés et points de satisfaction) ou encore sur les actions particulières menées à destination de tous les usagers (actions de sensibilisation à la sûreté menées au sein des écoles notamment).

Quels sont les défis pour l'année à venir ?

Cette année, nous comptons sur la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants dans laquelle l'UTP et ses adhérents se sont fortement investis. Par ailleurs, l'UTP poursuivra ses actions d'influence, notamment dans le cadre du projet de Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) et des dispositions réglementaires attendues et à venir. Bien sûr, nous continuerons à impulser le développement de partenariats avec les forces de l'ordre, au niveau local comme au plan national.

« En 2022, nous comptons sur la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants. »

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE

En 2021, les travaux de la Commission ont notamment concerné la **finalisation des textes d'application de la loi d'orientation des mobilités** en lien avec la loi pour un nouveau pacte ferroviaire et l'amélioration de la **gestion de la sécurité des exploitants ferroviaires**. Les membres de la Commission ont poursuivi leur mission dans un contexte toujours difficile lié à la crise sanitaire.

Cette année encore, la mise en place d'un cadre propice à l'ouverture à la concurrence et la finalisation de la transposition des textes du quatrième paquet ferroviaire ont mobilisé les membres de la commission Système ferroviaire.

La vision systémique du secteur ferroviaire

L'UTP a participé à différentes consultations de la DGITM sur les textes en préparation, notamment ceux portant sur les modalités de transfert de la gestion des « petites lignes » aux Régions et l'emport des vélos, en application de la loi d'orientation des mobilités.

En 2021, le décret « gares déléguables » et le décret « installations de service » ont été publiés tenant compte des positions de consensus portées par les adhérents de l'UTP.

En partenariat avec SNCF Réseau, l'UTP a contribué à monter un programme de formation à destination des exploitants ferroviaires pour les aider à prendre en charge les vérifications de la compatibilité du matériel roulant avec l'itinéraire.

L'anticipation des sujets opérationnels et techniques

La commission Système ferroviaire s'est

fortement investie sur la sécurité et l'interopérabilité, notamment en lien avec le sujet de la signalisation arrière des trains et la refonte de l'arrêté « sécurité » du 19 mars 2012, remplacé par l'arrêté du 9 décembre 2021. L'UTP se satisfait de la bonne prise en compte de ses observations dans ce nouveau texte.

En matière de performance de l'exploitation ferroviaire, l'UTP a collaboré avec l'EPSF et SNCF Réseau sur l'évolution de la procédure de l'alerte radio.

Les institutions européennes ont montré leur volonté de développer des chemins de fer numériques (via la signalisation à bord, la conduite automatique des trains ou la technologie de communication 5G) et de supprimer des obstacles dans le fret ferroviaire et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement ; dans ce cadre, la Commission a donc également suivi, avec attention, l'avancement des travaux relatifs à la révision du paquet des STI 2022 « Rail numérique et fret vert ».

Sur le système d'amélioration de la performance, l'UTP continue de s'investir dans les réflexions du groupe de travail sur la révision des règles de fixation des objectifs annuels des exploitants ferroviaires.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT
Alain Gondelmann (19)

CAPTRAIN FRANCE
Vincent Beck
Stéphane Derlincourt (13)

CARGOBEAMER
Tim Krasowka

COMPAGNIE DU BLANC-ARGENT
Marek Mavridis (6)

DB CARGO FRANCE
Loïc Battu (12)
Gaël Castagné

EUROPORTE/GETLINK
François Coart (10)

EUROSTAR Nicolas Bargeles, Christophe Burel

FRET SNCF
Christine Le Mitouard
Vincent Porfirio (18)

LISEA
Philippe Jausserand (8)
Hervé Le Caignec (14)

OBJECTIF OFP
André Thinières

RAILCOOP
Alexandra Debaisieux
Nicolas Debaisieux

RATP
Michel Daguerregaray (21)
Julien Loknar (5)

RATP DEV Ronan Bois

RRT PACA
Vincent Guillaume

RTM MARSEILLE AGIR TRANSPORT Magali Tissier

SÉCURAIL Philippe François

SNCF Isabelle Delobel (2)
Olivier Devaux, Pascal Fodiman, Gilles Quesnel (16)

SNCF GARES & CONNEXIONS
Pierre-Marie Fromion
Thierry Marduel

SNCF RÉSEAU
Matthieu Chabanel (3) (président de la Commission), Stéphanie Mialot, Arnaud Sohier (17)

SNCF VOYAGEURS
Renée Ducis,
Catherine Perrinelle (20)

THALYS
Charles Bernheim

TRANSDEV Virginie Cabanillas, Claude Steinmetz

TRANSKEO Zakaria Mahdi
Sara Mattioli

TRENITALIA FRANCE
Pascal Duflos (22)
Dominique Forlini

UTP Sigrig Claviéras (11)
Canisus Gassa (15)
Stéphanie Lopes d'Azevedo (4)
Arthur Marsande (7)
Karine Maubert (9)
Jean-Philippe Peuziat (1)

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE



MATTHIEU CHABANEL

Président de la commission Système ferroviaire

Directeur général délégué Projets, Maintenance, Exploitation de SNCF Réseau

Quels seront les principaux sujets de votre Commission en 2022 ?

Outre le suivi de la révision des STI 2022, la profession attend avec impatience la publication des contrats de performance entre l'État et SNCF Réseau et entre l'État et SNCF Gares & Connexions, car il s'agit de textes structurants pour le secteur. L'UTP a d'ailleurs contribué aux consultations concernant chacun de ces textes, en insistant sur la nécessité d'un soutien financier à la hauteur des enjeux de régénération et de modernisation des infrastructures ferroviaires.

Comment l'UTP peut-elle contribuer à la relance du transport ferroviaire ?

L'UTP a toute légitimité à porter l'expression collective de ses membres adhérents dans le cadre de l'élection présidentielle. Par exemple, l'ambition de doubler la part modale du fret ferroviaire d'ici à 2030 est un challenge qui anime nos entreprises et guide nos actions au quotidien.

Au niveau européen, notre Commission entend être active sur la mise en œuvre du paquet « Fit-for-55 » et sur la révision des aides d'État aux entreprises ferroviaires en adéquation avec la stratégie mobilité durable et intelligente de la Commission européenne.

« L'ambition de doubler la part modale du fret ferroviaire d'ici à 2030 est un challenge qui anime nos entreprises et guide nos actions au quotidien. »

COMMISSION

TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte législatif et réglementaire, tant au niveau national qu'euro-péen, a rythmé les activités de la Commission Techniques, exploitation et développement durable en 2021. Ses travaux ont ainsi concerné la protection de l'environnement et du climat, dans sa dimension énergétique : **transition et verdissement des flottes des réseaux urbains, mais aussi amélioration de la performance des bâtiments.**

Outre la poursuite des mesures en place dans les transports pour faire face aux différentes vagues de la Covid-19 et de ses variants, l'année 2021 a été marquée par la publication de différents textes législatifs et réglementaires visant à préserver le climat.

Des contributions, analyses et recommandations sur les textes

Ces textes, émanant de l'Union européenne (Taxonomie, Fit for 55, etc.) ou des pouvoirs publics français (transposition de la directive « Véhicules propres », loi Climat et résilience, Stratégie française pour l'énergie et le climat, Stratégie nationale bas carbone, Programmation pluriannuelle de l'énergie, etc.) ont amené l'UTP à apporter sa contribution, son analyse ou ses recommandations via les travaux de la Commission. Ses membres ont ainsi accompagné les adhérents dans la compréhension des textes issus de la transposition de la directive véhicules propres, qui a notamment modifié le code de l'environnement en instituant, par exemple, l'obligation d'acquisition de véhicules très faibles émissions dans certains territoires. Concernant le cadre législatif français, la loi Climat et résilience a généré l'impératif, pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants, de mettre en place des zones à faibles émissions mobilité, ce qui a

eu un effet indirect sur le renouvellement des autobus dans les territoires concernés.

La transition énergétique des flottes

En parallèle, les membres de la commission Techniques, exploitation et développement durable ont poursuivi leurs travaux de valorisation de la transition énergétique des flottes, notamment au sein de la Task force sur les véhicules lourds animée par la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM). Depuis plusieurs années, le suivi des véhicules urbains et le suivi des nouvelles immatriculations mettent en évidence le renouvellement du parc urbain par des autobus plus vertueux. Pour autant, la Commission a mis en exergue qu'il reste de nombreux bus anciens dans les réseaux et qu'une transition énergétique résolue ne pourra s'opérer sans un soutien à leur renouvellement notamment dans les agglomérations de moins de 250 000 habitants, moins concernées par les dispositions réglementaires. L'ensemble de ces sujets n'a pas occulté les activités de la Commission sur l'accessibilité; celles-ci se sont en effet poursuivies. Son expertise a été sollicitée sur le projet de mise en place de la plateforme unique de réservation et les préconisations d'accessibilité des métros historiques dans la perspective des Jeux Olympiques.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR TRANSPORT

Laura Brugel (14)
Christophe Petit (8)
Adrien Malfray (11)

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
Jean-Louis Metzger

KEOLIS
Patrizia Gatti-Gregori
Thierry Guinard
Bruno Lapeyrie
Lætitia Nicco (6)

RATP
François Vauxion (13)
Sophie Mazoué

RATP DEV
Georges Despaigne (1)

REUNIR ALENÇON
Laurent Boudot (10)

RTM MARSEILLE
AGIR TRANSPORT
Cédric Saulnier (5)

SNCF
Florence Cousin (9)
Pierre Sandevor

SNCF GARES & CONNEXIONS
Carole Tabourot

TISSÉO TOULOUSE
AGIR TRANSPORT
Romain de Montbel (12)

TRANSDEV
Philippe Fenart (7)
Sébastien Holstein
Alain Pittavino

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS
AGIR TRANSPORT
Marc Delayer (3)
(président de la Commission)

TRENITALIA
Pascal Duflos

UTP
Stéphanie Jégu (4)
Stéphanie Lopes
d'Azevedo (2)

VECTALIA FRANCE
Thibaut Fournier-Montgieux
Lionel Huntzinger
Frédéric Rambaud

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



MARC DELAYER

Président de la commission Techniques, exploitation et développement durable

Directeur général des Transports Publics du Choletais, AGIR Transport

La contribution des transports collectifs pour préserver l'environnement est-elle assez connue ?

Pour les parties prenantes, dont les autorités organisatrices, c'est une évidence : la préservation du climat est notre « boussole » au quotidien. Mais, il faut accentuer nos efforts pour faire comprendre que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourront être atteints sans un report massif vers les transports publics. Nous ressentons le besoin de construire des indicateurs environnementaux et ils figurent sur notre feuille de route pour 2022.

Comment rendre compte des atouts des transports collectifs pour l'inclusion sociale et territoriale ?

En effet, on oublie parfois le rôle des transports publics comme seule solution de déplacement pour tous, y compris les jeunes, les personnes sans permis, les plus âgés, les personnes à mobilité réduite, etc. Notre commission travaille sur l'accessibilité ou la desserte des zones de moins en moins denses pour offrir une solution pérenne de mobilité à chacun; par exemple, en se saisissant du développement de nouveaux modes de transports tels que le téléphérique urbain pour réfléchir à son accessibilité en amont ou l'essor du vélo pour travailler à son articulation avec les transports publics dans une optique de complémentarité.

« Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourront être atteints sans un report massif vers les transports publics. »

LES TEMPS FORTS 2021

www.UTP.FR

UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires



La mobilité durable partout, pour tous



Deux nouvelles rubriques dans la Lettre aux adhérents

La lettre mensuelle de l'UTP s'enrichit de deux nouvelles rubriques: « Destination RSE » pour relayer à ses adhérents les informations pouvant leur être utiles sur ce thème et « nos derniers communiqués de presse » pour les informer des relations de l'UTP avec les médias.



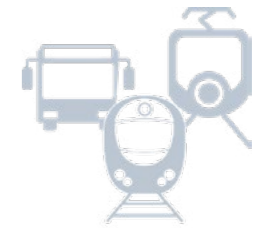
Marc Delayer élu président du GIE Objectif Transport public

Le conseil d'administration du GIE Objectif transport public, structure commune au GART et à l'UTP, élit à l'unanimité Marc Delayer à sa présidence. Vice-président de l'UTP, Marc Delayer est entouré de trois vice-présidents: Charles-Éric Lemaignan, Anne Gérard (GART) et Bénédicte Neumager (UTP).



Marie-Ange Debon élue à la présidence de l'UTP

L'assemblée générale de l'UTP renouvelle son conseil d'administration, composé de 24 membres, élus pour deux ans. Le nouveau conseil d'administration élit, à l'unanimité, Marie-Ange Debon, présidente du directoire de Keolis, à la présidence de l'UTP. Les quatre vice-présidents élus par les administrateurs sont Sylvie Charles (SNCF Voyageurs), Marie-Claude Dupuis (RATP), Marc Delayer (Régie des transports publics du Choletais, AGIR Transport), et Thierry Mallet (Transdev).



Rapport Duron sur le modèle économique des transports collectifs

Philippe Duron, coprésident de TDIE, remet le rapport sur le modèle économique des transports collectifs à Jean-Baptiste Djebbari. Ce rapport comporte 48 recommandations élaborées à partir des auditions de toutes les parties prenantes. Parmi elles, l'UTP souligne notamment celles qui visent à atténuer les effets de la crise sanitaire sur le secteur.

MAI

15 MAI

26 MAI

8 JUIN

9 JUIN

17 JUIN

29 JUIN

1^{ER} JUILLET

13 JUILLET

29 JUILLET



L'Essentiel de l'UTP

L'histoire, les missions, les chiffres clés de la profession et les valeurs de l'UTP sont présentés dans cette édition bilingue actualisée. Le lecteur y découvre aussi les différentes Commissions de l'UTP ainsi que la présence des composantes à l'international.

RSE: niveau exemplaire pour l'UTP pour la 3^e année consécutive

L'UTP est engagée RSE depuis juin 2016. Après un audit AFNOR de renouvellement en 2018, l'UTP est passée du niveau « confirmé » au niveau « exemplaire », devenant la seule organisation professionnelle à ce niveau de performance. L'évaluation d'avril 2021 vient confirmer cette exemplarité avec une note globale en hausse de 22 points par rapport à 2018 avec un score de 723 points.

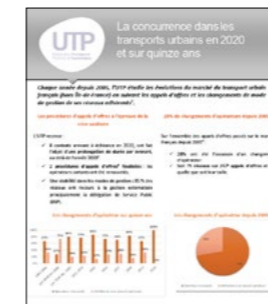


4^e Comité des parties prenantes de l'UTP

Soucieuse d'associer ses parties prenantes à sa stratégie, l'UTP tient son 4^e Comité des parties prenantes le 9 juin. Cette année, le comité aborde les actualités institutionnelles et réglementaires de la RSE, avec notamment l'intervention de France Stratégie et fait un point sur les travaux à venir au regard des attentes exprimés par les parties prenantes lors de l'étude de matérialité.

Transport urbain: le dynamisme du marché à l'épreuve de la crise sanitaire

Chaque année, l'UTP publie sa note « Concurrence dans les transports urbains en 2020 et sur quinze ans ». Si la crise sanitaire a affecté la tenue des appels d'offres en 2020, le marché reste dynamique: sur quinze ans, 28% des 257 appels d'offres ont abouti à un changement d'opérateur.



Transports urbains: le Bilan social 2020

Rémunérations, parité, effectifs, nature des contrats...: l'UTP publie le Bilan social de la branche des transports publics urbains pour l'année 2020. Les effectifs augmentent légèrement avec, toujours, une très forte majorité de salariés en contrat à durée indéterminée et à temps complet.

Nouveau Zoom Métier sur le ferroviaire

Les métiers du ferroviaire font l'objet d'un nouveau Zoom Métier réalisé avec l'ONISEP. Objectifs: faire découvrir les métiers du secteur via des témoignages concrets de salariés et mettre en avant des métiers parfois méconnus.



La loi « climat et résilience » est promulguée

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est publiée au *Journal officiel*. La loi s'articule autour des cinq thématiques : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger et se nourrir, et contient 305 articles.



24 AOÛT



Parution du Bilan social de la branche ferroviaire

Cette nouvelle édition du *Bilan social* apporte de précieux éclairages sur les effectifs, la formation, la nature des emplois, la parité dans le secteur et, cette année, sur les effets de la crise sanitaire. En synthèse : des effectifs stables, des investissements consacrés à la formation professionnelle très supérieurs aux obligations légales, des emplois pérennes et une parité en progression.

26 AOÛT



L'UTP tient son séminaire

Lors de son séminaire, l'UTP présente les travaux menés par ses huit Commissions et les actions à poursuivre à court, moyen et long termes. Marc Papinutti, directeur de la DGITM, vient échanger avec les administrateurs de l'UTP et les présidents de ses composantes : Jean-Pierre Farandou (SNCF), Catherine Guillouard (RATP), Jacques Gounon (Eurotunnel) et Luc Lallemand (SNCF Réseau).

FUTUR en TRAIN

Futur en Train en salon

L'association Futur en Train participe au salon AEF organisé au Paris Event Center. Ses représentants accueillent les visiteurs sur le stand de l'OPCO Mobilités.

14 SEPT.

Rentrée du Transport public

Animations, actions pédagogiques, offres promotionnelles... : près de 130 réseaux participent à la Rentrée du transport public. Organisée dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, cette 15^e édition met en avant les atouts écologiques, économiques mais également pratiques des déplacements en transport en commun. Cette opération nationale permet d'inciter des millions de Français à tester les transports publics et à pérenniser leur utilisation.

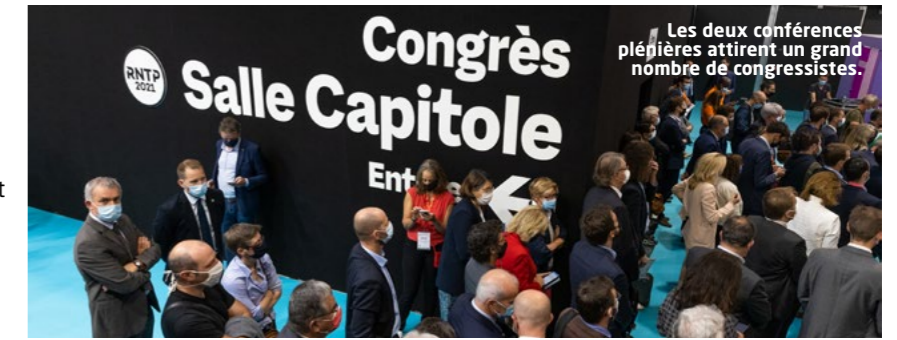
16-22 SEPT.

28-30 SEPT.



Rencontres nationales du transport public à Toulouse: un visitorat en hausse de 13%

Succès! C'est le maître-mot des Rencontres nationales du transport public tenues à Toulouse. Après plus d'un an sans manifestation professionnelle, l'événement accueille 178 exposants et près de 8000 participants, un visitorat en hausse de 13% par rapport à 2019. Les deux plénières et les 13 ateliers rassemblent près de 900 congressistes. Pour la première fois, le congrès est diffusé en direct et suivi par 14 000 internautes.



Les deux conférences plénières attirent un grand nombre de congressistes.



Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP et Louis Nègre, président du GART, accueillent Jean-Baptiste Djebbari, ministre chargé des Transports.



Près de 900 personnes assistent au congrès organisé par le GART et l'UTP pendant les Rencontres.



Ci-dessus, Marie-Ange Debon, lors de la conférence plénière : « Entre épreuve et nouvelles opportunités, les acteurs de la mobilité durable face à la crise sanitaire » ; à sa droite, Jean-Pierre Farandou, PDG de la SNCF et Jean-Luc Gibelin, vice-président Mobilités de la région Occitanie.

Position: « Services de mobilité autonome et MaaS: des innovations au service de la mobilité durable »

Le conseil d'administration du 14 octobre valide la position: « Services de mobilité et MaaS: des innovations au service de la mobilité durable ».



L'UTP tient sa conférence de presse

Les résultats de l'Observatoire de la mobilité sont présentés lors de la conférence de presse qui accueille 23 journalistes (AFP, 20 Minutes, Les Échos, Le Monde...). À cinq mois de l'élection présidentielle, l'Observatoire interroge les Français et les utilisateurs de transports publics urbains et ferroviaires sur leurs habitudes de déplacement, leurs besoins et leurs attentes. Les résultats montrent notamment à quel point le développement des transports publics et ferroviaires est attendu par les Français. Au regard de ces résultats, l'UTP dévoile son manifeste aux candidat(e)s à l'élection présidentielle: « Donnons enfin la priorité aux transports publics et ferroviaires ».

L'UTP, unique organisation représentative pour le transport urbain et la branche ferroviaire

Avec un taux de représentativité de 100% tant pour la convention collective des réseaux de transport urbain que pour la convention collective de la branche ferroviaire, le rôle unique de l'UTP dans la représentation des employeurs et la construction des cadres sociaux propres à chacune de ces deux branches est reconnu et confirmé.



L'UTP reçoit Bernard Roman, président de l'ART

À l'heure où l'ouverture à la concurrence ferroviaire se concrétise, l'UTP reçoit Bernard Roman, président de l'Autorité de Régulation des transports (ART). En présence de Matthieu Chabanel, président de la commission Système ferroviaire de l'UTP et de Claude Faucher, délégué général de l'UTP, le président de l'ART intervient sur le bilan européen de l'ouverture à la concurrence ferroviaire et les ambitions climatiques de la France. Il répond sans ambages aux questions des adhérents, une séance très réussie nourrie de nombreux échanges.

14 OCT.

10 NOV.

20 NOV.

25 NOV.

6 DÉC.

8 DÉC.

14 DÉC.

15 DÉC.



Le manifeste de l'UTP aux candidats à l'élection présidentielle 2022

Le conseil d'administration de l'UTP valide le manifeste « Donnons enfin la priorité aux transports publics et ferroviaires » destiné aux candidat(e)s à la présidence de la République. L'organisation professionnelle veut sensibiliser le(a) futur(e) chef(fe) de l'État à l'absolue nécessité de soutenir les transports publics et ferroviaires (infrastructures, services de transports pour voyageurs et services fret).

Dans son manifeste, l'UTP propose vingt mesures concrètes selon quatre axes forts: 1) des transports publics urbains et ferroviaires au service du développement social et économique; 2) une mobilité respectueuse de la planète; 3) des transports sûrs pour tous, en toutes circonstances; et 4) un financement pérenne et une gouvernance cohérente de la mobilité durable.

Observatoire de la mobilité 2021: les résultats

89% des Français estiment qu'il est nécessaire de développer les transports publics: c'est le premier enseignement de l'Observatoire de la mobilité. À cinq mois de l'élection présidentielle, l'Observatoire présente les habitudes de déplacement, les besoins et les attentes des Français et des voyageurs ainsi que leurs souhaits en matière de sûreté dans les transports publics. Il dévoile aussi les motifs et les mesures qui inciteraient les automobilistes à se reporter vers les transports collectifs.



L'UTP réunit ses membres associés

Outre ses adhérents, les exploitants et gestionnaires d'infrastructures de transport public urbain et ferroviaire, l'UTP compte une quarantaine de membres associés: constructeurs, industriels, ingénieristes... Chaque année, les équipes de l'UTP les reçoivent. Covid oblige, la réunion a lieu en visioconférence; au programme: l'Observatoire de la mobilité 2021, le manifeste de l'UTP et le salon European Mobility Expo.



Ferroviaire: signature des accords « Classifications et rémunérations » et « Sac à dos social »

L'UNSA Ferroviaire, Sud Rail et la CFDT-FGTE Cheminots signent l'accord « Classifications et rémunérations » avec l'UTP. Les trois organisations syndicales signataires représentant ensemble 62,2% des salariés de la branche ferroviaire, cet accord s'appliquera à toutes les entreprises de la branche et à leurs 160 000 salariés à compter du 1^{er} janvier 2022. Un second accord sur les « garanties sociales des salariés transférés dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services publics de transport ferroviaire de voyageurs », dit « Sac à dos social », signé par l'UNSA Ferroviaire et la CFDT-FGTE Cheminots (42,96% des salariés de la branche) sera valide sous réserve que des organisations syndicales totalisant plus de 50% des salariés ne s'y opposent pas.

Présidentielle 2022

Le site de l'UTP propose un nouvel espace dédié à l'élection présidentielle. Il présente l'ensemble des mesures proposées par les candidat(e)s et/ou les partis politiques dans le champ des transports ainsi que les propositions des autres acteurs de la mobilité et professionnels des autres secteurs.



Transports urbains: parution des Chiffres clés 2019

Les Chiffres clés dressent le bilan de l'activité des réseaux de transport public urbain pour l'année 2019. Cette étude présente les indicateurs macroéconomiques propres au secteur, une synthèse des principaux résultats de l'activité régionale des groupes SNCF et RATP et surtout les résultats de quelque 133 réseaux de transport urbain.



Florence Sautejeau nommée déléguée générale de l'UTP

À l'unanimité du conseil d'administration, Florence Sautejeau est nommée déléguée générale de l'UTP. Florence Sautejeau prendra ses fonctions le 7 février.

Futur en Train au Salon de l'alternance, de l'apprentissage et des métiers

Cette année, le stand de Futur en Train propose une animation: une maquette du réseau ferroviaire réalisée par des étudiants de l'ESTACA, qui présente les réseaux, ouvrages d'art, aiguillages sans oublier un petit train électrique actionné par un téléphone portable. Cette animation rencontre un vif succès auprès des jeunes et de leurs parents; elle permet d'échanger avec eux sur les perspectives professionnelles dans la branche.



15 DÉC.

Point presse sur le social ferroviaire

Une dizaine de journalistes spécialistes du social et/ou du transport participent, en visioconférence, au point presse organisé pour présenter les accords « Classifications et rémunérations » et « Sac à dos social ». Ces deux nouveaux accords constituent une avancée majeure dans la construction de la convention collective nationale de la branche ferroviaire, et Claude Faucher, délégué général, répond à leurs questions.



16 DÉC.

Transport urbain: la convention UTP - Urssaf pour une juste fiscalisation des cartes de service et de circulation

L'UTP et l'Urssaf Caisse nationale signent une convention sur la fiscalisation de l'avantage (en nature ou de retraite) des cartes de service ou des cartes de circulation délivrées par les réseaux de transports publics urbains aux salariés et retraités et à leurs ayants droit. Cette convention règle et harmonise, sur le plan national, la question du régime social et fiscal applicable à ces cartes délivrées en application de la convention collective ou d'accords conventionnels d'entreprises.

21 DÉC.

21 DÉC.

Ferroviaire: les accords « Classifications et rémunérations » et « Sac à dos social » sont validés

L'accord « Classifications et rémunérations », signé par l'UNSA Ferroviaire, Sud Rail et CFDT-FGTE Cheminots (62,2% des salariés) et l'accord « Sac à dos social » signé par l'UNSA Ferroviaire et CFDT-FGTE Cheminots (42,96% des salariés) s'appliquent aux adhérents ferroviaires de l'UTP. Après extension, ils concerneront toutes les entreprises de la branche.

5 JANV. 2022

6 JANV.

Transport urbain: les accords sur le « temps partiel de fin de carrière » et la « contribution de branche à la formation professionnelle » sont validés

Les deux accords sont valides et s'appliquent aux adhérents urbains de l'UTP; après extension, ils concerneront les près de 52 000 salariés de la branche. En effet, ces accords ont été signés fin décembre par l'UTP avec la CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC, trois syndicats qui, ensemble, représentent 41,36% des salariés et aucune organisation syndicale ne s'y est opposé.

6 JANV.

14-15 JANV.

Les vœux 2022 en vidéo

Comme en 2021, l'UTP ne peut pas organiser sa cérémonie des vœux du fait de la crise sanitaire. En lieu et place, elle envoie un message de Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP et des quatre vice-présidents: Sylvie Charles, Marie-Claude Dupuis, Marc Delayer et Thierry Mallet. Ces derniers présentent le bilan 2021 et les actions à mener par l'UTP en 2022.



18 JANV.

LES CHALLENGES DE LA RENTRÉE DU TRANSPORT PUBLIC

LAURÉATS 2021

Challenges de la rentrée du transport public

C'est à distance que Louis Nègre, président du GART, Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP, et Marc Delayer, président du GIE Objectif transport public, remettent les Challenges qui récompensent les meilleures campagnes de communication et les meilleures initiatives menées par les collectivités et leurs opérateurs. Les lauréats sont : Keolis Lyon et le Sytral pour la campagne : « On adore mais pas dans les transports » ainsi que pour la campagne « Abonnez-vous à la liberté », la région Auvergne-Rhône-Alpes pour son challenge mobilité, Le Mans Métropole et la Setram pour Le Mans City Pass, Transdev et la Communauté urbaine du grand Reims pour leur borne tactile, Tisséo et Toulouse Métropole pour la campagne « Tisséo, partenaire de votre quotidien », Brest et RATP Dev pour leur programme de fidélisation et Valence-Romans déplacements et Transdev pour leur campagne « Offre découverte, voyageurs masqués ».

Futur en Train dépasse les 1 000 abonnés LinkedIn

À raison de 40 abonnés/mois (en moyenne) le compte LinkedIn de Futur en Train dépasse le cap des 1 000 abonnés. Son site Web, affiche près de 61 000 visiteurs, 43 800 utilisateurs et plus de 250 CV déposés dans sa CV-thèque.



Ci-dessus, Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP et Marc Papinutti, directeur général de la DGITM clôturent le colloque par un dialogue.

Le colloque accueille plus de 370 participants en présentiel et à distance.



Les intervenants de la 1^{re} table ronde sur la mobilité durable avec deux vice-présidents de l'UTP : Marc Delayer, à gauche et Sylvie Charles au micro.

Colloque UTP sous le label Présidence française de l'Union européenne

Plus de 370 professionnels, élus, experts, partenaires... du secteur des transports publics et ferroviaires assistent, en présentiel et à distance, au colloque : « Les transports publics et ferroviaires : fers de lance de la mobilité durable et intelligente ». Les échanges s'organisent autour de deux tables-rondes sur deux sujets majeurs pour la profession : la mobilité durable et la mobilité intelligente, thèmes de la Commission européenne dans sa stratégie pour une mobilité durable et intelligente et véritable feuille de route de l'exécutif européen pour les prochaines années.



Les intervenants de la 2^e table ronde sur la mobilité intelligente avec deux vice-présidents de l'UTP : Thierry Mallet au micro et Marie-Claude Dupuis, à droite.

25 JANV.

7 FÉV.

10 FÉV.

15 FÉV.

17 FÉV.

FÉV.

FIN FÉV.

1^{ER} MARS

9 MARS



Prise de fonctions de Florence Sautejeau

Les équipes de l'UTP accueillent Florence Sautejeau, la nouvelle déléguée générale de l'UTP.



Position sur la future stratégie française sur l'énergie et le climat

Le conseil d'administration de l'UTP valide la position « Les transports publics et ferroviaires au cœur de l'ambition climatique », qui présente sa contribution dans le cadre de la concertation concernant la future stratégie française sur l'énergie et le climat organisée par le gouvernement.

Colloque sur la mobilité autonome

L'UTP anime la table ronde du colloque de haut niveau sur la mobilité autonome, organisée par le ministère des Transports dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.



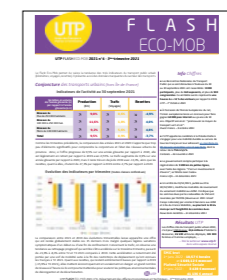
86% des bus électriques 2021 roulent propre

En complément de la publication bisannuelle sur le parc des véhicules des services urbains, l'UTP publie une note sur l'énergie des autobus achetés en 2021. Constat : 86% des autobus achetés en 2021 utilisent une énergie alternative au tout gazole. Les efforts pour décarboner des réseaux de transport en commun ne fléchissent pas.



Florence Sautejeau élue à l'OPCO Mobilités

Florence Sautejeau, déléguée générale de l'UTP, est élue secrétaire adjointe de l'OPCO Mobilités, organisme qui accompagne les entreprises et les branches dans leur politique de formation.



Publication du Flash Eco-Mob du 3^e trimestre

Chaque trimestre, le Flash Eco-Mob permet de suivre la tendance des trois indicateurs du transport public urbain (kilomètres, voyages, recettes). Il présente aussi des données marquantes du secteur des transports.

Le conseil d'administration adopte une nouvelle position sur le versement mobilité

Dans la position: « Versement mobilité: un levier équitable et efficace pour le financement de la mobilité urbaine et périurbaine durable », l'UTP rappelle la pertinence du Versement Mobilité au regard de ses bénéfices pour les territoires, les employeurs et les voyageurs.

Promotion et attractivité des métiers: l'OPCO Mobilités soutient l'UTP

À la demande de l'UTP, l'OPCO Mobilités, organisme qui accompagne les entreprises et les branches dans leur politique de formation, lui accorde un budget de 320 000 euros pour soutenir les projets visant à promouvoir et à renforcer l'attractivité des métiers du transport public urbain et de la branche ferroviaire.



Crise de l'énergie: l'UTP demande l'équité de traitement entre les modes de transport

Grandes consommatrices d'énergie, les entreprises de transports publics et ferroviaires sont touchées de plein fouet par une hausse inédite des prix de l'énergie. Dans le cadre de son plan de Résilience, le gouvernement a dit vouloir soutenir -sans distinction- toutes les entreprises de transport. Or seul le transport routier (voyageurs et marchandises) a bénéficié d'une aide sectorielle de 400 millions d'euros, mais le transport par bus n'est pas inclus dans ce dispositif... Dans un communiqué, l'UTP appelle l'État à prendre ses responsabilités et à mettre en œuvre des actes forts pour soutenir les opérateurs de transport public et ferroviaire.



Plan de Résilience: le gouvernement va soutenir le fret ferroviaire

À la suite des actions répétées de l'UTP pour sensibiliser la puissance publique aux impacts financiers de la crise de l'énergie sur les entreprises de fret ferroviaire, le ministère des Transports accepte de soutenir le secteur à hauteur de 26 millions d'euros, la moitié du surcoût énergétique estimé par les professionnels.

10 MARS

14 MARS

24 MARS

29 MARS

8 AVRIL

14 AVRIL

19 AVRIL

21 AVRIL

27 AVRIL

Les 11 propositions de l'UTP face à la crise énergétique

Grands consommateurs d'énergies, les transports urbains et ferroviaires (voyageurs et fret) doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique et d'un champ d'action prioritaire du plan de Résilience. L'UTP adresse 11 propositions de mesures au Premier ministre, aux ministres de l'Économie et des Transports.



L'UTP écrit au Premier ministre

Les opérateurs de transport public et ferroviaire demandent un soutien rapide au gouvernement dans le cadre du plan de Résilience. Dans sa lettre au Premier ministre, Marie-Ange Debon, présidente de l'UTP, veut faire entendre que pour respecter l'équité des modes, le transport public et ferroviaire doit être soutenu de manière identique au transport routier.

Écosystème industriel de la mobilité: l'UTP prend position

Le conseil d'administration adopte la position: « Écosystème industriel de la mobilité: les transports publics et ferroviaires, filière industrielle clé au cœur de la double transition écologique et numérique ».



Les transports publics et ferroviaires: une priorité nationale pour le prochain quinquennat

À cinq jours du second tour de la présidentielle, l'UTP lance à nouveau un appel aux candidats. L'UTP rappelle le rôle incontournable et indispensable des transports urbains et ferroviaires (voyageurs et fret) pour répondre aux besoins quotidiens des Français et aux questions de pouvoir d'achat, d'emploi, d'inclusion sociale, de développement économique et de protection de l'environnement.

L'UTP obtient la certification Quali'OP pour la 14^e année consécutive

Pour la 14^e année consécutive, l'UTP obtient la certification Quali'OP, qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles.

COVID-19: L'UTP S'ADAPTE POUR ACCOMPAGNER SES ADHÉRENTS PENDANT LA CRISE

L'UTP a créé une lettre et un espace sur son site Internet dédiés à la crise sanitaire. Dès que nécessaire, l'UTP informe ses adhérents de tous les sujets relatifs à cette crise et notamment le protocole pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise, l'activité partielle, les mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises, les mesures sociales, le pass sanitaire puis vaccinal, l'obligation vaccinale, puis les campagnes de rappel, les tests de dépistage, le télétravail, la restauration à bord des trains ou encore les mesures d'isolement.



L'UTP entame un cycle d'échanges avec l'Institut Pasteur

L'Institut Pasteur a réalisé une étude de grande ampleur sur les lieux et circonstances de contamination (étude ComCor). Les premiers volets de cette étude indiquent que les transports ne sont pas des lieux de contamination. Cependant, le 4^e volet de l'étude suggère une légère hausse de ce risque, ce qui engage l'UTP à prendre contact avec l'Institut Pasteur. Quatre réunions se tiennent, dont l'une avec le professeur Fontanet, directeur de l'étude et membre du Conseil scientifique auprès du gouvernement, pour tenter de comprendre et de limiter le risque de contamination dans les transports.

Kit de déploiement du pass vaccinal

L'UTP se fait le relais du gouvernement pour transmettre à tous ses adhérents le guide d'utilisation, la charte, les logos, les documents signalétiques relatifs au pass vaccinal et à l'application TAC vérif.



MAI À FÉV.

REPÈRES

19 mai 2021
Les lieux de culture et de loisirs rouvrent. Le couvre-feu est maintenu à 21 heures, les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits.

Juin 2021
La vaccination est ouverte dès 12 ans; la situation s'améliore, le masque n'est plus obligatoire en extérieur, le couvre-feu est levé.

8 juillet 2021
Les discothèques sont autorisées à rouvrir, avec le pass sanitaire qui sera progressivement étendu aux lieux de culture, aux bars, restaurants et trains longue distance.

Septembre 2021
La rentrée scolaire s'effectue en présentiel.

Octobre 2021
Fin de la gratuité des tests.

Novembre 2021
L'épidémie reprend de manière fulgurante, due notamment à l'apparition du variant Omicron.

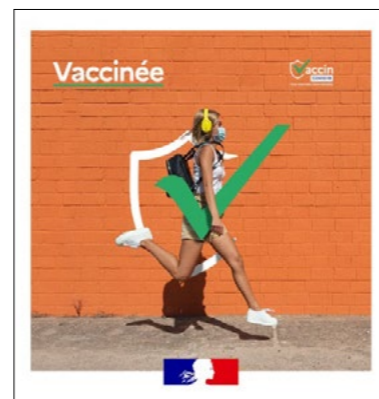
27 décembre 2021
Retour du port du masque en centre-ville, des jauges en intérieur et en extérieur. Le télétravail devient obligatoire 3 jours par semaine et une dose de rappel est désormais possible dès trois mois, au lieu de six.

Janvier 2022
Le pass sanitaire se transforme en pass vaccinal.

2 février 2022
Relâchement des mesures, le télétravail reste recommandé, mais n'est plus obligatoire, le masque n'est plus obligatoire à l'extérieur.

14 mars 2022
Fin du pass sanitaire, fin du port du masque, sauf dans les transports.

15 JUILLET



Renforcement du pass sanitaire et de la vaccination

Les mesures relatives au pass sanitaire et à la vaccination se trouvent renforcées. L'UTP transmet aux adhérents tout le kit de déploiement du gouvernement ainsi que les dernières consignes gouvernementales.

9 DÉC.

Omicron change la donne

Au 1^{er} janvier 2022, la situation épidémique prend un nouveau virage avec l'arrivée du nouveau variant Omicron. Face à la multiplication du nombre de contaminations, le gouvernement craint une mise à l'arrêt du pays. Aussi, le port du masque redevient obligatoire dans certaines régions, de nouvelles règles d'isolement entrent en vigueur, le protocole sanitaire pour les salariés est modifié. Pour ce qui concerne les transports, la restauration à bord est interdite et le port du masque devient obligatoire dans les trains dès 6 ans. L'UTP synthétise et transmet toutes ces informations à ses adhérents.

3 JANV. 2022



3 FÉV.

L'UTP reçoit le professeur Arnaud Fontanet

Le conseil d'administration de l'UTP reçoit le professeur Arnaud Fontanet de l'Institut Pasteur et membre du conseil scientifique. L'épidémiologiste et son équipe présentent les derniers résultats de l'étude « ComCor »: une étude épidémiologique menée depuis l'automne 2020, avec la CNAM, Santé publique France, et l'institut IPSOS, sur les lieux et circonstances de contamination du SARS-CoV-2 en France. Dans les transports collectifs, l'étude suggère un risque de contamination dans l'avion, le train, le métro, le taxi, et les voitures partagées (famille et amis), mais pas dans les bus et les tramways. Pour l'avion, le train et le métro, l'augmentation du risque est en partie attribuée à la durée des trajets. L'absence de sur-risque dans les bus et les tramways pourrait s'expliquer par une meilleure aération et une densité moindre des passagers dans ces modes de transports par rapport aux métros.

14 AVRIL



La mobilité durable partout, pour tous



RÉSULTATS FINANCIERS 2021

RÉSULTATS FINANCIERS 2021



En 2021, l'UTP affiche un résultat bénéficiaire, et ce, pour la 15^e année consécutive.

L'année 2021 a continué d'être fortement impactée par la crise sanitaire.

Pendant toute cette année, l'UTP a su maintenir une activité soutenue. Malgré la crise, l'UTP a poursuivi un dialogue social actif avec les partenaires sociaux, les représentants de l'État, les représentants institutionnels, les autorités organisatrices afin de définir les meilleures pratiques, les meilleures règles pour assurer à la fois la protection des salariés et celle des passagers.

Cela a été l'occasion de rappeler le rôle essentiel que peuvent et doivent jouer les transports publics, au service de la cohésion sociale, de la cohésion territoriale et également de la lutte contre le changement climatique.

Les résultats 2021 de l'UTP témoignent, à nouveau, de la qualité de gestion de l'organisation professionnelle. Les recettes sont en légère hausse avec un nombre d'adhérents qui demeure stable, les cotisations des adhérents en transports urbains venant compenser la diminution de certaines cotisations des adhérents « ferroviaires » (km/voyageurs et tonnes transportés moindres) et de la baisse de produits de refacturation.

Par ailleurs, les charges d'exploitation sont en hausse de 8 % tenant à l'augmentation des frais généraux liée au retour en présentiel des collaborateurs (de 1 à 3 jours/ semaine), à la reprise des réunions sur site et des déplacements à l'extérieur ainsi qu'à l'augmentation des dotations aux provisions.

Toutes les autres charges sont à la baisse.

À noter, s'agissant des études, que deux études ont été engagées au niveau du département des Affaires sociales (accompagnement sur la négociation « Prévoyance » et expertise obligation de reclassement « enquêtes administratives ») et une troisième s'est poursuivie (étude relative à la mise en place d'un système de classification mixte au sein de la branche des réseaux de transports urbains de voyageurs). Au sein des autres départements, aucune étude nouvelle n'a été engagée.

Enfin, l'UTP a mobilisé certains moyens pour l'Association pour le développement des formations et de la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMF) – Futur en Train ainsi que pour la dissolution de la SASU VACS intervenue le 1^{er} novembre 2021. Toutefois, la reprise de provision sur actif circulant inscrite en 2019 et la reprise de la provision en capital sont venues compenser les malus de cette dissolution.

ACTIF (en euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissement	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				2 499,00
Logiciels	18 647,00	16 203,00	2 444,00	2 499,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				8 875 371,00
Constructions	11 710 920,00	3 546 930,00	8 163 990,00	8 723 144,00
Installations techniques, matériels et outillages	36 588,00	5 640,00	30 948,00	405,00
Autres immobilisations corporelles	459 208,00	294 146,00	165 062,00	151 822,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				900,00
Autres participations	0,00	0,00	0,00	-60 000,00
Autres titres immobilisés	900,00	0,00	900,00	60 900,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	12 226 262,00	3 862 919,00	8 363 343,00	8 878 769,00
CRÉANCES				916 974,00
Acomptes fournisseurs	14 979,00	0,00	14 979,00	0,00
Clients et comptes rattachés	7 749,00	4 786,00	2 963,00	37 120,00
Autres créances	445 577,00	0,00	445 577,00	879 854,00
DISPONIBILITÉS	2 466 089,00	0,00	2 466 089,00	3 581 668,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	56 089,00	0,00	56 089,00	44 670,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 990 482,00	4 786,00	2 985 696,00	4 543 311,00
TOTAL ACTIF (I + II)	15 216 744,00	3 867 705,00	11 349 039,00	13 422 080,00

PASSIF (en euros)	31/12/2021		31/12/2020
	12 mois	12 mois	12 mois
FONDS ASSOCIATIF			
Réserve générale	8 356 346,00		8 097 289,00
Report à nouveau	31 357,00		31 357,00
Résultat de l'exercice	787 733,00		259 057,00
TOTAL (I)	9 175 436,00		8 387 703,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	643 634,00		1 423 634,00
FONDS DÉDIÉS/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (III)	78 520,00		63 255,00
TOTAL FONDS PROPRES (I + II + III)	9 897 590,00		9 874 592,00
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	671 151,00		2 867 409,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 746,00		114 603,00
Dettes fiscales et sociales	554 928,00		526 559,00
Autres dettes	38 916,00		38 916,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 708,00		0,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (IV)	1 451 449,00		3 547 488,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,00		0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	11 349 039,00		13 422 080,00

PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros)	2021	2020	Écart 2021 réalisé 2020 réalisé
	12 mois	12 mois	
Cotisations des adhérents TU/TI	3 674 215,00	3 687 576,00	-13 361,00
Cotisations des membres associés	63 000,00	75 600,00	-12 600,00
Cotisations des adhérents ferroviaires	1 501 892,00	1 634 925,00	-133 033,00
Cotisations des membres partenaires	12 100,00	7 100,00	5 000,00
Participation au FIER	0,00	0,00	0,00
Vente des publications UTP	8 380,00	6 560,00	1 820,00
Recettes Salon – Bus d'Or	0,00	0,00	0,00
Subventions	5 333,00	71 333,00	-66 000,00
Produits divers, transferts de charges, remboursements études, participation GITL	656 588,00	363 339,00	293 249,00
ADPFMF	59 329,00	104 477,00	-45 148,00
VACS	3 593,00	2 415,00	1 178,00
Reprises provisions	0,00	0,00	0,00
TOTAL (I)	5 984 430,00	5 953 326,00	31 104,00

CHARGES D'EXPLOITATION (en euros)	2021	2020	Écart 2021 réalisé 2020 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dépenses – Fonctionnement général dont:	1 241 170,00	1 141 841,00	99 329,00
Frais généraux	904 080,00	634 672,00	269 408,00
Frais d'édition des publications UTP	81 204,00	119 941,00	-38 737,00
Études/Conseils	237 502,00	295 731,00	-58 229,00
Actions de communication	18 384,00	91 496,00	-73 112,00
Dépenses – Salon/GIE/Bus d'Or	20 829,00	12 950,00	7 879,00
Impôts, taxes et versements assimilés	328 046,00	302 650,00	25 396,00
Salaires et traitements	2 241 347,00	2 167 136,00	74 211,00
Charges sociales	931 100,00	848 784,00	82 316,00
Autres charges de gestion courante	50 676,00	64 235,00	-13 559,00
Dotations aux amortissements des immobilisations	616 916,00	631 331,00	-14 415,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	151 216,00	0,00	151 216,00
TOTAL (II)	5 581 300,00	5 168 926,00	412 374,00

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	403 129,00	784 398,00	-381 269,00
---	-------------------	-------------------	--------------------

PRODUITS FINANCIERS (en euros)	2021	2020	Écart 2021 réalisé 2020 réalisé
	12 mois	12 mois	
Produits participations – GIE-VACS	12 361,00	645 619,00	-633 258,00
Autres intérêts et produits assimilés	62 456,00	2 441,00	60 015,00
TOTAL (III)	74 817,00	648 060,00	-573 243,00

CHARGES FINANCIÈRES (en euros)	2021	2020	Écart 2021 réalisé 2020 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	305 279,00	51 167,00	254 112,00
TOTAL (IV)	305 279,00	51 167,00	254 112,00

2 - RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	-230 463,00	596 893,00	-827 356,00
--	--------------------	-------------------	--------------------

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	172 666,00	1 381 291,00	-1 208 625,00
--	-------------------	---------------------	----------------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros)	2021	2020	Écart 2021 réalisé 2020 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur opérations en capital	332,00	18,00	314,00
Reprise sur provisions et transferts de charges	693 255,00	64 636,00	628 619,00
TOTAL (V)	693 587,00	64 654,00	628 933,00

CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros)	2021	2020	Écart 2021 réalisé 2020 réalisé
	12 mois	12 mois	
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur opérations en capital	0,00	0,00	0,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	78 520,00	1 186 889,00	-1 108 369,00
TOTAL (VI)	78 520,00	1 186 889,00	-1 108 369,00

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	615 067,00	-1 122 235,00	1 737 302,00
---	-------------------	----------------------	---------------------

Participation des salariés (VII)	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00	0,00

SOUS-TOTAL PRODUITS (I + III + V)	6 752 834,00	6 666 040,00	86 794,00
--	---------------------	---------------------	------------------

SOUS-TOTAL CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 965 101,00	6 406 983,00	-441 882,00
---	---------------------	---------------------	--------------------

5 - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (Produits – Charges)	787 733,00	259 057,00	528 676,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les adhérents
du syndicat professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel Union des transports publics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat professionnel à la fin de cet exercice.

1. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que

des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.829-9 et R.823-7 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code du commerce.

Fait à Courbevoie, le 24 mars 2022,
Pour la société SOFREC Associés Franciliens
Laurent Rioux
Commissaire aux comptes



Conception-réalisation:  | n o i r | www.anoir.fr

Crédits photographiques: page 1 : SNCF/Christophe Recoura, RATP/ Bruno Marguerite, SNCF/ Sébastien Godefroy, Keolis/Jean Chiscano, Marc Gérard ; page 2 : art_zzz/stock.adobe.com ; page 4 : Philippe Fraysseix ; page 6 : Greg Gonzalez ; page 8 : Bruno Mazodier ; page 10 : Greg Gonzalez, E.Lizambard, RATP/ Jean François Mauboussin, Julien Lutt / Capa Pictures, SNCF ; page 11 : Bruno Mazodier, DR, Cecilia Garroni Parisi, Bertrand Jacquot/SNCF, Benjamin Boccas, George Tenney ; pages 16, 19, 21 ,23, 25, 27, 29, 31, 33 et 34 : Bruno Mazodier ; page 35 : Greg Gonzalez ; page 36 : Éric Niequist ; pages 37, 38 et 39 : Bruno Mazodier ; page 40 : Laurence Soulez/stock.adobe.com ; page 41 : DR ; page 42 : Bruno Mazodier ; page 43 : Bénédicte Topuz, Christophe Recoura ; page 44 : Bruno Mazodier ; page 45 : Christophe Recoura ; page 47 : yurolaitsalbert/stock.adobe.com ; page 48 : Christophe Recoura



17, rue d'Anjou 75008 Paris
Téléphone : +33 (0)1 48 74 63 51
www.utp.fr



*L'UTP, première organisation professionnelle
à atteindre le plus haut niveau de certification.*



www.afnor-certification.fr